

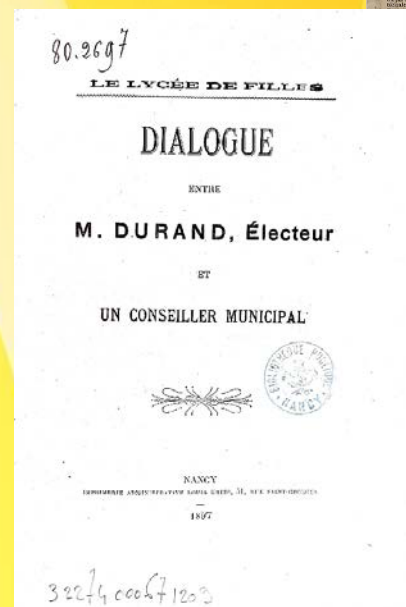
Choisissez de réussir !

Baccalauréat Général
Baccalauréat Technologique STMG

Section Internationale Britannique
Sections Binationales ABIBAC et BACHIBAC

Sections Européennes
Anglais, Allemand, Espagnol

LV3 Espagnol, Italien, Portugais
Langue et Culture de l'Antiquité - Latin



Samedi

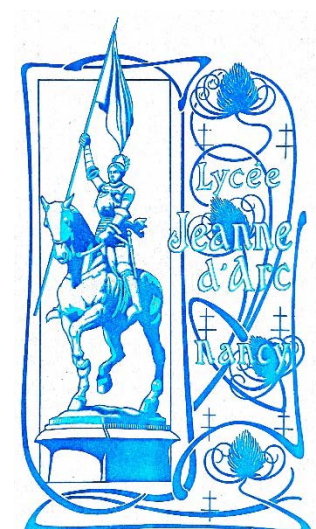
20

Sept

2025



Notre histoire
en trois documents,
quelques photographies
et une visite



<https://www.lyceejeannedarcnancy.com>
16, rue Pierre Fourier – 54000 NANCY
Tél. : 03 83 36 77 89
mail : ce.0540039@ac-nancy-metz.fr



« Logo » du Lycée Jeanne d'Arc, 1905

En 1893, le vote du projet portant sur la création du Lycée de Jeunes Filles de Nancy se fait dans un climat d'hostilité. Les journaux, reflet de l'opinion publique, sont très majoritairement opposés à son édification.

En 1897, lorsque le financement de la construction du lycée est examiné, l'opposition tente de ralentir voire d'annuler le projet. Dans ce contexte, deux petits ouvrages sont publiés : Le lycée de jeunes filles : organe du bon sens nancéen et Le lycée de filles : dialogue entre M. Durand, électeur et un conseiller municipal.

Le lycée de jeunes filles : organe du bon sens nancéen est un numéro unique émanant de L'Impartial, journal politique et littéraire local. Le ton est sarcastique, le journal publiant des lettres signées sous les pseudonymes de « J. Voicclair » et « Satané Binet » (en référence à Alfred Binet) et étant édité par « Pie-Nic ». L'hostilité envers le projet, mais également les Juifs est lourdement perceptible.

Le lycée de filles : dialogue entre M. Durand, électeur et un conseiller municipal est un livret de 11 pages qui met en scène en les défendant les arguments présentés par les partisans de la création du Lycée de Jeunes Filles, notamment le conseiller municipal Le Monnier.



**Fondatrice et Directrice du Lycée Jeanne d'ARC
de 1900 à 1927**

80.2697

LE LYCÉE DE FILLES

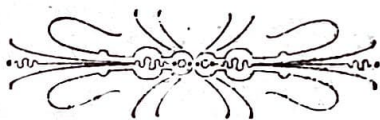
DIALOGUE

ENTRE

M. DURAND, Électeur

ET

UN CONSEILLER MUNICIPAL



NANCY

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE LOUIS KREIS, 51, RUE SAINT-GEORGES

—
1897

32274 00067 1209

DIALOGUE

Entre M. DURAND, Électeur

ET UN CONSEILLER MUNICIPAL

DURAND. — Bonjour M. le Conseiller municipal.

LE CONSEILLER. — Bonjour M. Durand ; Comment va Madame Durand ?

DURAND. — Madame Durand est en train de me cuire des pommes de terre ; Monsieur le Conseiller municipal. Elle n'a pas été au Lycée de filles !

LE CONSEILLER. — En effet Durand, il n'y en avait pas de notre temps, mais croyez-vous que si elle avait été au Lycée de filles, elle vous ferait manger des pommes de terre crues ?

DURAND. — C'est bon ! je me comprends.

LE CONSEILLER. — Faites que je vous comprenne aussi.

DURAND. — Alors, comme ça, vous allez rediscuter cette question du Lycée de filles, que tout le monde croyait enterrée.

LE CONSEILLER. — On n'enterre que les morts, Durand, et jamais question ne fut plus vivante, et plus palpitante, et plus urgente.

DURAND. — Allons donc, elle est assez impopulaire !

LE CONSEILLER. — Ah ! et quelle est la manifestation publique qui vous permet d'affirmer cette impopularité ?

DURAND. — Mais... ma foi... on le dit.

LE CONSEILLER. — Je me doutais bien que « On » était dans l'affaire... Eh bien, entre nous...

DURAND. — Quoi ?

LE CONSEILLER. — ... Je vous promets de garder le secret :

DURAND. — Quel secret ?

LE CONSEILLER. — Je ne le répèterai à personne.

DURAND. — Mais quoi !

LE CONSEILLER. — Confiez-moi qui c'est, « On » ce diable de « On » que je n'ai jamais pu joindre... « On » c'est !...

DURAND. — C'est...

LE CONSEILLER. — Comment vous ne le connaissez pas mieux que cela ? lui qui vous dicte vos opinions !

DURAND. — Il y a les journaux d'abord.

LE CONSEILLER. — Voici qui est plus précis : Et quels journaux ?

DURAND. — *Le Journal de la Meurthe, l'Espérance, La Croix de l'Est.*

LE CONSEILLER. — Peste, Durand ; quels patrons ! vous êtes donc devenu clérical, mon ami ?

DURAND. — Non, Monsieur, je ne suis pas clérical.

LE CONSEILLER. — Alors qu'est-ce que ce serait si vous l'étiez. Comment, il s'agit d'une question d'avenir ! d'une question d'enseignement, de cette fameuse question « scolaire » qui est la pierre de touche du vrai démocrate ; dans cette question vous trouvez « pour » les journaux républicains ; « contre » les journaux monarchistes, et rien que cela ne vous donne pas à réfléchir.

DURAND. — Mais, pardon, je réfléchis... et je dis qu'un argument est un argument ; qu'il soit présenté par n'importe qui ; l'opinion de celui qui le présente n'en diminue pas la valeur, deux et deux ça fait quatre, quand bien même ce serait toute la jésuitière qui l'aurait dit.

LE CONSEILLER. — Oh ! si l'on vous a fourni des

arguments de cette force il faut me convaincre : Ce sera vite fait, et je m'inclinerai ; cependant je crois qu'on vous a plutôt fait croire que deux et deux faisaient huit.

DURAND. — Je ne suis pas si bête.

LE CONSEILLER. — Les jésuites sont bien adroits, mon cher ! D'ailleurs nous verrons bien. Vous avez la parole.

DURAND. — Eh bien voilà ! D'abord c'est inutile ; ensuite c'est nuisible, enfin ça coutera 500,000 francs d'entrée de jeu plus 40,000 francs par an d'entretien. Voilà !

LE CONSEILLER. — Deux et deux font 8. — J'en étais sûr ! — Mais reprenons par ordre : inutile, dites-vous ?

DURAND. — Certainement, il est inutile qu'on fasse de ma fille une savantasse ! Une bachelière ; Elle n'a besoin que d'un latin, c'est du latin de cuisine.

LE CONSEILLER. — Je goûte la plaisanterie ; mais vous me paraissez avoir pris vos renseignements exclusivement dans le vaudeville, et pour vous un Lycée de filles, ce n'est que le féminin d'un Lycée de garçons. Vous croyez-donc que l'on veut faire des pédantes de celles qui doivent devenir de bonnes mères de famille. Détrompez-vous et voyez le programme. Un cours de morale, l'étude de la langue française ; la lecture à haute voix ; un peu de littérature ancienne et moderne, de l'histoire, de la géographie, des principes d'arithmétique, de géométrie, de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Trouvez-vous déjà à redire à cela ?

DURAND. — Non, jusqu'ici ; mais est-ce tout ?

LE CONSEILLER. — Certes non ce n'est pas tout, car voici qui est encore bien meilleur pour la femme de ménage, la femme d'intérieur, la mère de famille ; on lui enseignera l'hygiène, les travaux à l'aiguille, le

droit usuel. Pensez-vous que cela soit inutile ? Ajoutons un peu de musique et de dessin, voulez-vous ?

DURAND. — Soit : j'admets un instant que toutes ces connaissances sont utiles.

LE CONSEILLER. — Nécessaires !

DURAND. — Va, pour nécessaires ; mais cette instruction se donne déjà dans les établissements privés, religieux ou laïques qui existent dans notre ville. A quel autre besoin, répond votre lycée ?

LE CONSEILLER. — Ici, Durand, nous touchons à un point extrêmement grave. Nos établissements religieux nous font des femmes hostiles à l'esprit moderne ; nos établissements laïques des femmes pour le moins indifférentes. La femme, jusqu'à présent est demeurée étrangère à nos idées, à nos aspirations vers l'idéal de liberté et de justice ; la République a des citoyens ; elle n'a pas de citoyennes, et la France cependant est bien composée d'hommes et de femmes. Nieriez-vous l'influence considérable de l'épouse dans son ménage ; et nieriez-vous aussi sa soumission à l'Eglise. Comment s'étonner que le pays s'avance d'un pas si mal assuré dans le chemin du progrès, puisque dans tant de familles, si c'est le mari qui règne, c'est le curé qui gouverne.

DURAND. — Ah ! vous avouez que vos lycées sont des établissements anti-religieux.

LE CONSEILLER. — Je m'étonne qu'entre nous, Durand, vous vous armiez d'arguments aussi méprisables. Comment, vous qui savez ce qu'il faut penser des fameuses criaileries de « l'Ecole sans Dieu » vous rééditez pour l'enseignement des filles, les mensonges inventés par la presse monarchique, sur notre loi scolaire, toute de tolérance, de liberté et de respect pour les diverses croyances. Non, notre lycée ne sera pas anti-religieux, il aura des aumôniers pour chacun des cultes, mais ne confondons pas n'est-ce pas, la religion avec le cléricalisme qui est resté l'ennemi

et nous le fait bien voir. Que le prêtre enseigne à la femme les principes de la morale religieuse, mais qu'il cesse de l'asservir, de la dominer et de la contraindre à être dans toutes les circonstances où le devoir civique s'impose, l'adversaire sournoise et tenace de son mari.

DURAND. — Bah ! des mots ! des mots !

LE CONSEILLER. — Ah ! vous ne voulez pas voir le danger ? Vous verrez mieux un chiffre peut-être. Eh bien, en 1872, à Nancy les pensions religieuses avaient la moitié des élèves, aujourd'hui elles en ont les trois quarts. Continuez, ami Durand, à repousser l'enseignement de l'Etat, prêtez la main à cette propagande cléricale dans laquelle on vous embauche aujourd'hui ; dans dix ans la France sera un vaste couvent de femmes et un beau matin de mai, — de 16 mai — nous verrons refleurir les lys héraldiques.

DURAND. — Diable... les trois quarts ?

LE CONSEILLER. — Eh oui ! les trois quarts. Croyez-vous maintenant que la création d'une digue à l'invasion cléricale ne soit pas urgente ? Si dans le domaine matériel, il y a des travaux dont on souhaite la réalisation prochaine, croyez-vous que l'on doive négliger le domaine moral et retarder cette mesure protectrice. C'est pour avoir perdu déjà plus de quinze ans, que nous trouvons aujourd'hui une opposition embrigadée qui livre une des premières batailles importantes du nouveau parti des ralliés.

DURAND. — Je reconnais qu'il y a là un danger, mais il y en a bien d'autres aussi et de plus près de nous dans la création du lycée de filles. Votre instruction développée à outrance a fait pousser toute une génération d'institutrices dont vous ne savez plus que faire et qui, déclassées, roulent on sait où ! Allez-vous donc nous en donner d'avantage.

LE CONSEILLER. — Ici encore, on vous a trompé,

Durand. Le lycée de filles ne *fait pas d'institutrices* ; il ne conduit pas à l'obtention du brevet élémentaire ou supérieur de l'enseignement primaire, mais seulement à l'obtention d'un certificat ou diplômes de fin d'études. Et même, il s'est produit le résultat suivant qui répond nettement à votre objection, c'est que partout où l'on a créé des lycées de filles on a vu diminuer le nombre des brevets.

DURAND. — En existe-t-il beaucoup de ces lycées en France ?

LE CONSEILLER. — En 1896, il existait 37 lycées et 26 collèges. C'est-à-dire un peu partout, et déjà en 1892, le promoteur de la loi du 21 décembre 1880, écrivait avec tristesse dans une revue « *Il est une seule académie* dans le ressort de laquelle rien n'a été « fait. C'est, je le dis avec un sentiment de douleur, surprise celle qui comprend l'ancienne Lorraine et qui aurait dû être la première à créer des « Lycées de jeunes filles ». Vous voyez que nous ne sommes pas des révolutionnaires audacieux et que nous allons bien péniblement à la remorque de villes beaucoup moins importantes.

DURAND. — Trente-sept lycées, soit ; mais qui périclitent. Ce n'est pas la peine d'avoir une trente-huitième déconfiture.

LE CONSEILLER. — Que me racontez-vous là ?

DURAND. — Mais, ce que raconte un de vos collègues du conseil qui l'a affirmé. Et qui a cité entre autres les lycées de Charleville et de Saint-Quentin comme n'ayant plus que quatre ou cinq élèves ; et celui qui me l'a dit c'est M....

LE CONSEILLER. — Je ne veux pas savoir son nom, car il m'est pénible de constater autant de mauvaise foi. Le lycée de Charleville a 148 élèves et celui de Saint-Quentin 143. Vous savez qu'on prévoit un chiffre de 200 pour celui de Nancy. Or, Charleville a quatre fois moins d'habitants que notre ville. Et c'est

à, qu'on appelle « périliter ! ». D'ailleurs sachez encore que, pour les dix dernières années, deux lycées seulement ont une population inférieure en 1896 à celle de 1887 ; c'est ceux de Montpellier et de Reims, — et encore pour Montpellier la différence n'est-elle que de 7 élèves.

DURAND. — Je ne savais pas toutes ces choses. L'opinion publique est assez mal éclairée.

LE CONSEILLER. — Dites plutôt qu'elle est fort habilement enténébrée et par des gens qui connaissent le maniement de l'éteignoir. Mais je suis heureux de saisir, grâce à vous, les principales objections qu'on vous oppose. Continuez donc.

DURAND. — Eh bien, on dit encore, — cela c'est pour soulever le parti ouvrier, — que ce lycée ne profitera qu'aux filles de bourgeois et que, eux les peinarde, ils ne gagneront rien à cette chose.

LE CONSEILLER. — On lui dit cela, à l'ouvrier, mais l'ouvrier répondra : Pardon, quand les femmes des patrons seront élevées dans un esprit démocratique et qu'elles auront des idées larges et libérales, elles élèveront elles-mêmes leurs fils dans un sentiment plus conforme au principe de solidarité qui est celui de l'avenir. Nous ne profiterons sans doute pas immédiatement du progrès que cet enseignement fait espérer, mais nos fils auront des relations meilleures et un sort plus heureux. C'est dans les maisons religieuses qu'on perpétue les préjugés de Castes, et qu'on entretient l'orgueil des riches, l'enseignement purement laïque et républicain, est le seul qui dise « tous les hommes sont égaux devant la loi, ». L'ouvrier saura bien comprendre, — soyez-en sûr — que tout ce qui sert le progrès, le sert, et que l'amélioration de la bourgeoisie ne lui est pas indifférente. Au surplus, il a le sentiment de la justice, quand on lui montrera que l'enseignement primaire et primaire supérieure coûte à la ville 232,400 fr. par an, alors que l'ensei-

gnement secondaire et supérieur ne coûte que 14,900, il ne trouvera pas exorbitant que l'on augmente cette dernière somme de la *rente* de 230,000 fr. et enfin il se rappellera que l'on a construit pour lui trois écoles municipales depuis la conversion de la dette municipale, conversion qui doit également fournir les fonds du Lycée.

DURAND. — Ah ! c'est à l'aide de la conversion que vous comptez recueillir la somme nécessaire....

LE CONSEILLER. — Oui, et c'est bien naturel. Le bénéfice réalisé a été pris exclusivement dans la bourse des rentiers, on leur rend une partie de ce bénéfice en leur donnant un lycée de filles.

DURAND. — C'est un point de vue ! mais cela nous amène à la question des dépenses et j'ai hâte d'aborder ce chapitre, car là-dessus je suis solidement appuyé sur des chiffres et vous n'aurez pas facilement raison de ma résistance.

LE CONSEILLER. — Ah oui ! 2 et 2 font 8. Nous y voilà.

DURAND. — Permettez : A-t-on promis que ce lycée ne coûterait à la ville que 230,000 fr. ?

LE CONSEILLER. — Oui.

DURAND. — Admettez-vous que l'achat de terrain, la construction et le mobilier atteindront environ 460,000 fr. ?

LE CONSEILLER. — Oui.

DURAND. — Admettez-vous que les dépenses annuelles, rien qu'avec le traitement de la Directrice, de la sous-directrice et des professeurs seront bien d'une trentaine de mille francs ?

LE CONSEILLER. — Oui.

DURAND. — Eh bien, mon cher conseiller, tirez-vous de là... Voilà bien du 2 et 2 font 4, j'espère.

LE LYCÉE DE FILLES

ORGANE DU BON SENS NANCÉIEN

Je vis de bonne souppe et non de beau langage. (Molière).

BULLETIN

Une municipalité n'est rien, si elle n'est le fidèle interprète de la volonté du Conseil municipal. Un Conseil municipal n'est rien, s'il n'est le fidèle interprète des volontés du corps électoral municipal, représentant la Ville. Lorsqu'une question n'a pas été posée aux élections municipales, qu'elle a été soigneusement écartée du programme de la liste de candidats qui a triomphé, il n'est pas honnête de considérer la question comme ayant été résolue par le corps électoral. Si cette question est importante et engageante, il faut la poser à nouveau. Voici les soulevés les objections les plus graves de la part d'un grand nombre d'électeurs municipaux, le une au sujet strict d'une municipalité libérale et parlementairement sage ne pas faire résoudre cette question par une majorité de hasard, mais de soumettre la question au corps électoral, au moyen d'un référendum.

Toute autre pratique est un escamotage indigne d'une municipalité qui se prétend républicaine et démocratique.

ROYER COLLARD.

DERNIÈRES NOUVELLES

Crane City, 1^{er} décembre 1897. On annonce que la Municipalité, désirent pour pouvoir faire voter par le Conseil municipal les 500.000 fr. du Lycée de filles, a retiré son projet. Immédiatement, quelques conseillers, partisans du Lycée, frappés de la bonté de l'affaire, ont constitué une Société civile libre, au capital de 500.000 fr., divisés en 5.000 actions de 100 fr. pour que les plus faibles bourses puissent y entrer. L'objet de cette Société est de constituer et d'exploiter un Lycée de filles, indépendant de toute attache et de toute subvention municipale ou nationale. La population avertie de cette nouvelle avec transports. Des groupes nombreux circulent dans les rues de la Ville, portant des bannières sur lesquelles on lit : « Vive la Municipalité ! — Vive le Lycée de filles ! — Vive la décentralisation ! — Cette solution libérale d'une question qui agite violemment les esprits éveille tout le monde redoutant comme une épouvantable catastrophe. Le bruit court que M. Bos Apis, le bienfaiteur de la Ville, se serait inscrit pour 2000 actions de 100 fr.

Lunsville, 1^{er} décembre 1897. On a retiré de la Meurthe les cadavres de deux jeunes filles. On croit à un suicide. On l'attribue au chagrin qu'elles auraient éprouvé en apprenant que la question du Lycée de filles va subir un retard de quinze jours.

FEUILLETON

LES FEMMES SAVANTES

ACTE II. — SCÈNE VII.

Personnages : PHILAMINTE, CHRYSALE, HÉLÈSE, CHRYSALE.
Voulez-vous que je dise ? Il faut qu'enfin j'écrive. Que je lève le masque et décharge ma plume. De filles on vous traite, et j'ai tort sur le cœur...
Comment donc ?
Chrysale à Hélière.
C'est à vous que je parle, ma sœur. Le moindre sollicite en parlant vous irrite ; Mais vous en faites, vous, d'extrêmes en conduite. Vos livres éternels ne me contentent pas ! Et, hors un gros Plutarque à mettre mes ratats, Vous devriez brûler tout ce meuble inutile. Et laisser la science aux docteurs de la ville ; Mieux, pour faire bien, du grenier de cèdre. Cette longue lunette à faire peur aux gens, Et cent brimborions dont l'aspect important ; Ne point aller chercher ce qu'on fait dans la lune, Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous. Oh nous voyons aller tout sens dessus dessous. N'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes, Une femme étudie et sache tout de choses. Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants, Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens, Et régler la dépense avec économie, Tout cela son étude et sa philosophie. Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sages, Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez. Quand la capacité de son esprit ne bannisse. A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-cul, Les lours ne l'avaient point, mais elles vivaient bien. Mieux même étaient tout leur docte entretien. Et leurs livres, un de ces diables de machines. Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles. Les femmes d'à présent sont bien loin de ces mœurs ! Elles vont à l'école et devenir auteurs ; N'ont plus de temps à leur ménage, et pour elles trop pressées, Elles ne peuvent plus qu'aller à la messe.

LES TROIS LETTRES

J. VOICLAIR

au Directeur de l'Impartial

Nancy, le 23 octobre 1897.

Monsieur le Directeur,

La question du lycée de filles que tout le monde croyait dûment enterrée n'est pas morte. Elle va renaitre de ses cendres, et, à jour prochain, pour prévenir toute surprise, je me décide à vous écrire : il serait trop tard quand le coup sera fait. Pen de temps avant l'expiration du mandat du précédent conseil municipal, un crédit de 250.000 francs environ fut voté pour la création d'un lycée de filles à Nancy. La ville en avait un vil besoin : elle en était dépourvue. L'établissement d'instruction supérieure pour les jeunes filles : elle n'en avait guère plus d'une vingtaine. Bref, il y avait urgence. Le rapport de l'honorable M. Le Monnier en est eloquent de conviction ardente. Après une vive discussion, le vote eut lieu à une voix de majorité ; encore cette majorité ne changea-t-elle en minorité, quand les conseillers absents, relancés par les interviewers sans pitié, eurent exprimé leur opinion. Mais le vote était acquis. Il n'y avait plus qu'à construire.

Pourquoi donc, depuis bientôt quatre ans, rien n'a-t-il été fait ? Pourquoi n'admission-nous pas, en quelque coin de la ville, le nouveau palais scolaire, qu'on était si pressé de voter ? C'est qu'à la nouvelle du vote, il s'était élevé dans la population une telle clameur, que les plus chauds partisans du lycée se tinrent pourdit. On était à la veille des élections municipales. De tout temps, la crainte de l'électeur a été le commencement de la sagesse.

Virent les élections. Les dissidents de tout poil, s'initiant au projet de leur appel aux électeurs, que, s'ils étaient élus, ils ne seraient pas construits de lycée de filles. On s'attendait à trouver, dans la profession de foi des candidats sortants quelque allusion à la question : elle était assez importante pour ne pas être éludée. Rien ; mot. Imbéciles de Conrart le silence prudent.

Il se fallut pas troubler l'union du parti républicain. On concentration ! que de votes on a faites en ton nom ! Sur cette épique, on alla aux urnes, et Jacques Bonhomme, qui sommeille volontiers, vota pour la liste des anciens conseillers.

Elle passa tout entière, sauf un malheureux conseiller sortant, qui avait rendu de grands services à la ville en matière financière, mais dont la forme du nez déplaissait, parait-il. « Il n'ont pas parlé du lycée de filles, raisonnait Jacques Bonhomme, c'est qu'il n'en est plus question. Nos conseillers sont d'honnêtes gens : ils n'euvent pas manqué de s'expliquer, s'il en était autrement. »

Depuis lors, la question a dormi. Elle va se réveiller. L'urgence va apparaître de nouveau. En 1893, la ville de Nancy s'était laissée devancer, et, suivant la douloureuse constatation du rapporteur, par quarante-cinq villes de France, dans la voie de lycées

de filles. Aujourd'hui, il y a en avoir au moins cinquante. « Penses-tu ! » dirait Gargame.

Si vous estimez, monsieur le rédacteur, que cela puisse intéresser vos lecteurs, je donnerai quelques chiffres et j'en tirerai les conclusions dans une prochaine lettre. Agréer, etc.

J. VOICLAIR, Electeur municipal.

Nancy, le 1^{er} novembre 1897.

Monsieur le Directeur,

Je vous ai promis quelques chiffres ; les voici : Frais de premier établissement votés par le précédent conseil municipal, 230.000 fr. Autres recettes, zéro. Total, 230.000 fr.

PREMIER ÉTABLISSEMENT : DÉPENSES
1^o Achat d'un terrain, 100.000 fr. (Il s'agit du terrain occupé actuellement par les bains du Petit-Paris que la municipalité a acheté conditionnellement à ce prix. Terrain bien situé d'ailleurs et prix raisonnable.)

2^o Rénovation et frais d'acte, environ 15.000 fr. Total : 205.000 fr. Sur les fonds votés, il reste donc 25.000 francs pour construire, aménager et meubler le lycée de filles. Pour un lycée, ce sera un bien petit, petit lycée. Mieux vaut donc être serein.

3^o Construction du lycée, 200.000 fr. Il y aura des terrassements considérables à faire, à moins de vouloir présenter les lycéennes comme dans la fosse aux ours, à Berne.

4^o Aménagement, mobilier, bibliothèque, collections, laboratoires, 50.000 fr. L'estime que tous ces chiffres sont plutôt inférieurs à la réalité. Nous avons ainsi, pour les frais de premier établissement, un total de 455.000 fr.

On irait à 500.000 fr. que je n'en serais pas étonné, et ce, pour un simple externat, bien entendu.

BUDGET ANNUEL. 1^o DÉPENSES
A) Directrice, 6.000 fr.
B) Sous-directrice, 3.500 fr.
C) 5 professeurs femmes, 1.500 fr. en moyenne, 7.500 fr.
D) Cours spéciaux par des professeurs des Facultés ou du lycée ; 10 cours à 1.200 fr. 12.000 fr.

Entretien des bâtiments et du mobilier, des collections, de la bibliothèque, des laboratoires, chauffage, éclairage, assurance, eau de Moselle, 8.000 fr.

Amortissement à 2 1/2 des frais de premier établissement, 9.100 fr.

Total des dépenses annuelles, 45.600 francs. J'aurais pu ajouter concierges, femmes de ménage, etc.

2^o RECHUTES
Ici je m'avance dans les ténèbres les plus épaisses. A quel point la bourgeoisie nancéienne va-t-elle se précipiter au lycée destiné à ses filles ? nul ne saurait le dire. En admettant pour les premières années, 50 élèves payant 100 ou 120 fr. par an, et 50 boursières, nous aurons une recette totale de 5.000 à 6.000 fr. Reste, chaque année, à la charge du budget municipal, environ 40.000 fr.

Voilà des chiffres très clairs, très modestes, que personne, je crois, ne pourra contester.

Bien ! la ville de Nancy va-t-elle dépenser environ 500.000 fr. d'entrée de jeu, et payer chaque année une quarantaine de mille francs, pour barbouiller de physique et de chimie, et d'histoire naturelle, quelques douzaines de filles de la bourgeoisie, laquelle, du reste, ne le demande pas ? Que les protagonistes du lycée de filles désirent que leurs filles soient instruites et éclairées, je le conçois ; mais faut-il donc que ce soit la Ville qui éclairé ? Agréer, etc.

J. VOICLAIR.

Nancy, le 1^{er} novembre 1897.

Monsieur le Directeur,

En dehors des journaux d'élections, les journaux sont le seul reflet de l'opinion publique. Je lis donc avec attention, depuis huit jours, les journaux de Nancy, pour savoir ce qu'ils pensent de la création d'un lycée de filles. Or, voici ce que je constate :

L'Impartial, la Meurthe, l'Espérance et la Croix, qui représentent nos honnêtes patriotes des électeurs nancéiens, sont nettement hostiles.

L'Est n'est borné à constater que la question ne pouvait pas se poser à nouveau, puisque le principe du lycée a été voté. Mais l'Est n'a pas exprimé son avis. Silence bien significatif !

Enfin, le Progrès s'en, en trois longs articles, soigneusement numérotés, se déclare partisan du lycée de filles pour des raisons métaphysiques, philosophiques et politiques, d'une grande élévation, sans doute ; mais il n'aborde pas la question de chiffres, la plus intéressante de toutes, à mon avis.

Il me semble qu'il est difficile de déduire, de cette attitude de la presse nancéienne, l'existence d'un courant d'opinion bien vif en faveur d'un lycée de filles. Ce serait plutôt le contraire. Je m'attendais à une lutte, à des objections sérieuses, et, comme pour Anne, je ne vois rien venir.

Toutefois, un de mes amis m'a dit : « Vos chiffres sont exacts : c'est, au bas mot, 500.000 fr. de premier établissement et 40.000 fr. de dépenses annuelles. Mais vous ne dites pas que l'Etat, pour un lycée national, prendra à sa charge la moitié des frais de premier établissement et paiera les professeurs, soit 250.000 fr. d'une part, et 30.000 fr. environ, chaque année, d'autre part. Les 230.000 fr. votés suffiront donc à peu près. »

A quoi je réponds : Mon ami, vous avez raison ; mais, puisque c'est l'Etat qui paie, qui donc est l'Etat ? Est-ce quelque nouvel et gigantesque Ostris, qui, perché sur sa haute ville de Nancy, comme Jupiter sur Dodone, envoie vers sa fille l'ordre d'être des bienfaits gratuits, et, plus discret que Jupiter, ne nous demande rien en retour, si ce n'est d'aller contempler, aux Galeries Poirel, sa bonne gracieuse, l'Etat n'est pas M. Ostris et M. Ostris n'est pas l'Etat. L'Etat, c'est moi, c'est toi, c'est nous tous. Quand l'Etat paie, c'est nous qui payons. Chaque contribuable nancéen a deux

poches : sa poche municipale nationale. S'il est obligé, pour une chose inutile, de sortir 5 fr. de sa poche municipale, la dépense devient-elle à sa poche nationale ? Il sortira dix sous de sa poche nationale. Il est vrai que, pour les dépenses d'Etat, nous avons la consolation de voir tous les Français porter, en même temps que nous, la main à leur poche nationale ; mais le malheur des uns fait-il le bonheur des autres ?

Voilà ce que je réponds à mon ami, et ce que bien des Nancéiens répondraient sans doute.

Admettons, monsieur le directeur, que les conseillers municipaux veulent connaître le sentiment de leurs électeurs sur la création d'un lycée de filles, je m'engage à faire circuler en ville deux pétitions : l'une pour, et l'autre contre le lycée de filles ; signeront que les électeurs municipaux, mettez M. Le Monnier et consorts au d'accepter ma proposition et de faire référendum sur cette question.

Que si l'on veut absolument dépenser l'argent, je me permets de soumettre aux messieurs du conseil municipal l'idée que les créations vraiment démocratiques, celles-là, et non pas destinées à quelques privilégiés :

1^o Un établissement municipal de lésion du lait, pour les enfants du premier âge de familles, soit indigentes, soit ouvrières ; gratuite pour les uns, payée tant pour les autres. Nous diminuerons de moitié la légèbre liste des enfants mourant dans leur première année ;

2^o Une piscine municipale, où les ouvriers de Nancy pourraient, pour deux ou trois sous, aller faire une pleine eau en tout saison. (Voilà un bon emploi des terrains destinés au lycée de filles) ;

3^o L'amélioration du service de nettoyage, de balayage et d'arrosage des rues. Pour quiconque a voyagé et comparé, Nancy-la-Coquette est une ville horriblement sale ;

4^o L'établissement de la lumière électrique dans les principales artères de Nancy ;

5^o Une large organisation de caravanes scolaires, pour faire respirer aux enfants du peuple, pendant les vacances, le bon air des Vosges ou de la mer, etc., etc.

Voilà des projets vraiment démocratiques et populaires.

Je vous demande pardon, monsieur le rédacteur, d'être ainsi de votre hospitalité, mais j'ai tant ma ville natale que je vous en parlerai jusqu'à demain, si je me laisse aller.

Agréer, etc.

J. VOICLAIR, Electeur municipal.

TRIBUNAL PUBLIC

Monsieur le rédacteur en chef,

Vous avez dû lire la lettre adressée à l'Est par un honorable conseiller municipal, où ce dernier essaye de remettre au point la question du lycée de jeunes filles et demande le référendum. Nancéien de vieille souche, républicain de la première heure, démocrate et philanthrope, j'ai compris le sentiment d'honnêteté politique dont s'inspire

PHILAMINTE
Faites-la sortir, quel qu'on die...
Que de la chose on prenne les infirmités ;
N'avez-vous rien, monsieur, vous des enfants,
Faites-la sortir, quel qu'on die,
Quel qu'on die, quel qu'on die,
Ce que qu'on die en dit beaucoup plus qu'il ne
semble.
Je ne sais pas, pour moi, si chacun me ressemble ;
Mais j'entends là-dessous un million de mots.
Il est vrai qu'il dit plus de choses qu'il n'est gros.
PHILAMINTE, à Trissotin.
Mais quand vous avez fait ce charmant quoi qu'on
dise,
Avez-vous compris, vous, toute son énergie ?
Sangriez-vous bien vous-même à tout ce qu'il
vous dit.
Et pensez-vous alors à mettre tout d'esprit ?
Hid ! Hid !
ARMAND
J'ai fort aussi l'ingratitude dans la tête ;
C'est l'ingratitude de l'âme, malhonnête,
Qui traite mal les gens qui la logent chez eux.
PHILAMINTE
Enfin les quatrains sont admirables vous deux.
Venez-en promptement aux tercets, je vous prie.
ARMAND
Ah ! s'il vous plaît, encore une fois quel qu'on dise.
PHILAMINTE
Faites-la sortir, quel qu'on die...
PHILAMINTE, ARMAND et HÉLÈSE
Quel qu'on die !
CHRYSALE
De votre riche appartement...
PHILAMINTE, ARMAND et HÉLÈSE
Riche appartement !
TRISSOTIN
On cette histoire inouïable...
PHILAMINTE, ARMAND et HÉLÈSE
C'est l'apogée de l'aveu.
TRISSOTIN
Attachez votre belle vie.
HÉLÈSE
Il vaut toute une pièce.
PHILAMINTE
Mais en comparant à bien, comme moi, la diuiss...
ARMAND et HÉLÈSE
C'est l'apogée de l'aveu.

HÉLÈSE
Prétons l'oreille au resto.
TRISSOTIN
Votre prudence est endormie.
De traiter magnifiquement
Et de loger superbement
Votre plus cruelle ennemie.
ARMAND
Prudence endormie !
HÉLÈSE
Loger son ennemie !
PHILAMINTE
Superbement et magnifiquement.
TRISSOTIN
Faites-la sortir, quel qu'on die,
De votre riche appartement.
Oh cette ingratitude insolente !
Attachez votre belle vie.
HÉLÈSE
Ah ! tout doux ; laissez-moi de grâce respirer.
ARMAND
Donnez-nous, s'il vous plaît, le loisir d'admirer.
PHILAMINTE
On ne sent à ces vers, jusques au fond de l'âme,
Coulé je ne sais quoi qui fait que l'on se pâme.
ARMAND
Faites-la sortir, quel qu'on die,
De votre riche appartement.
Que de riche appartement est le joliment dit !
Et que la métaphore est mise avec esprit !
PHILAMINTE
Faites-la sortir, quel qu'on die.
Ah ! que ce qu'on qu'on die est d'un goût admirable !
C'est à mon sentiment un endroit impayable.
HÉLÈSE
De quel qu'on die dans son cœur est amoureux.
ARMAND
Je suis de votre avis, quel qu'on die est heureux.
ARMAND
Je voudrais l'avoir fait.
HÉLÈSE
Il vaut toute une pièce.
PHILAMINTE
Mais en comparant à bien, comme moi, la diuiss...
ARMAND et HÉLÈSE
C'est l'apogée de l'aveu.

PHILAMINTE, ARMAND et HÉLÈSE
Ah !
TRISSOTIN
Et tout et tout vous fait entendre
Si vous la conduisez aux bains,
Faites-la sortir, quel qu'on die,
Noyez-la de vos propres mains.
PHILAMINTE
On n'en peut plus.
HÉLÈSE
Or j'ai...
ARMAND
On se meurt de plaisir.
PHILAMINTE
De mille doux frissons vous sentez saisi.
ARMAND
Si vous la conduisez aux bains...
HÉLÈSE
Sans la marchander davantage...
PHILAMINTE
Noyez-la de vos propres mains.
ARMAND
De vos propres mains, noyez-la, dans les bains.
ARMAND
Chaque pas, dans vos vers, rencontre un trait
[charmant].
Partout on s'y promène avec ravissement.
PHILAMINTE
On n'y saurait trouver un mot de balles chovées.
ARMAND
Ce sont petits chemins tout parsemés de roses.
TRISSOTIN
Le sonnet donc vous semble ?
PHILAMINTE
Admirable, merveilleux !
Et personne jamais n'a rien fait de si beau.
HÉLÈSE à Trissotin
Quel sans équilibre, pendant cette
Vous faites là, ma sœur, une étrange
HÉLÈSE
à Trissotin la figure quel p
et de bel esprit, n'est pas
TRISSOTIN
e que mes vers sont importants
HÉLÈSE
Je n'écoute pas.

...en étonné de
...manquant de
...les électeurs ont
...les journaux ont
...bien que cette
...proportionnellement
...et qu'on tal, à éton
...de confiance électorale. On
...aussi que les partisans du
...tenu un nombre de voix de
...rins à ceux de la même liste
...sente utopie universalitaire ; con
...autres et vous verrez que M. Le
...et M. Gauduchaux-Picard, deux
...opinions, le premier pour, le deuxième
...ce, ont reculé à peu près autant de so
...naires ; d'ailleurs, on sait très bien que
...l'échec du dernier ne tient pas à son op
...sibilité à la création du lycée, et que, sans
...son dévouement, il aurait été élu au second
...tour.

Les idées favorables au lycée n'ont ja
...mais avancé de planifiables raisons : on
...cherche à vaincre les arguments sérieux
...dans les articles du *Progrès* ; on y trouve
...beaucoup en mots, mais pas de preuves. Le
...paraît, c'est à découvrir la question
...raison sans la discuter, ce qu'on voit
...chez Robert Nodding ou aux grandes ma
...nistres, lorsque les généraux masquent
...mouvements de troupes par des auges
...difficiles.

Faire croire que les réactionnaires seuls y
...s'opposent n'est pas une justification ;
...mandataires de 8,000 électeurs sur
...000 n'ont pas l'autorité nécessaire pour
...ordre une affaire sur laquelle on n'est
...liqué qu'entre quatre murs et jamais
...les comités, ni dans les réunions pen
...on n'en voit pas plus la nécessité
...la promesse de faire des femmes de
...conversation.

ne sont pas de tels motifs qui ren
...la classe ouvrière meilleurs et qui lui
...font le bien-être auquel elle a droit.
...le peuple ne s'y trompera pas, et, quels
...que soient les procédés employés, il sera
...impossible de prouver que la création du
...lycée n'est pas le renouvellement de privi
...lèges en faveur des fortunés, sans le moins
...produit pour les travailleurs. Les riches
...ont tous les moyens de faire donner à leurs
...filles toute l'instruction voulue ; les classes
...laborieuses, au contraire, n'ont aucune
...ressource pour cela. Il est plutôt désirable
...de chercher à élever le niveau moral de ces
...dernières, et c'est dans leur sein, principa
...lement, que la femme y aidera en sachant
...retenir son mari au logis par une propreté
...exemplaire, par des soins de ménage qui
...font défaut parce qu'on ne les lui a pas en
...seignés. Et pour y arriver, que faut-il ?

Ce ne sont pas des palais somptueux où
...des professeurs collent cher, enseignant le
...langage des cours. Le reproche adressé à ces
...édifices, comme meilleure preuve de leurs
...idées démocratiques, la facilité pour ses
...filles de devenir des ouvrières et de bonnes
...ménagères. Mais, répétons-le, ces éta
...blissements existent ou l'on accueille à
...bras ouverts les jeunes filles d'ouvriers.
D'accord, et quels sont-ils ? Le plus impor
...tant a été fondé grâce à une généreuse do
...nation : c'est l'école Drouot, où l'on donne
...des notions sur l'entretien d'un ménage et
...certains travaux d'intérieur. Seulement,
...chacun sait combien les ressources en sont
...insuffisantes, les besoins auxquels répond
...l'idée d'une telle œuvre sont plus de quatre
...fois supérieurs.

Le véritable école ménagère, installée rue
...Clémence, n'est de municipal que le logement,
...et quel logement ! Aller-y, messieurs du
...conseil, n'est de quel que grâce au dévouement
...de quelques philanthropes. On y reçoit
...aussi des filles d'ouvriers ; on leur
...apprend quelques notions de raccommodage
...et de cuisine, mais le nombre de demandes
...d'admission est si grand que la direction ne
...peut conserver ses élèves que deux mois
...au maximum, au lieu de six comme il con
...viendrait.

C'est dans des institutions semblables
...l'idée démocratique pourrait se faire
...arr, et c'est en créant de bonnes ména
...gères que l'on réunirait à la fois préférence
...par un intérieur bien tenu à la vie
...philistrique du cabaret.

besoin de construire des établisse
...ments somptueux, pour réaliser ce bot
...lissement de certains groupes so
...craient bien enfantin. Les bourgeois
...aux futures élèves du lycée trou
...veraient un emploi justifié et démocratique
...dans l'entretien de ces œuvres.

Je suis étonné que l'Etat, ordinairement
...favorable, ainsi que vous, aux revendica
...tions philanthropiques et justes, n'ait pas
...insisté déjà sur de telles choses, mais il
...reste muet. L'accuse pas, il est vrai, les
...adversaires du lycée d'être des réaction
...naires, mais il se garde bien, ainsi que son
...confère le *Progrès*, d'ailleurs, de repro
...duire les nombreuses lettres que vous avez
...dées publiées sur la question. Ces deux
...journaux ont-ils donc peur de faire paraître
...dans leurs colonnes des arguments auxquels
...il est difficile de répondre, et de convaincre
...leurs lecteurs du bien fondé de ce que
...avance en faveur du lycée ? Il n'est
...rien vraiment ridicule qu'aboutit qu'on é
...disent le pour et le contre, et l'on attend
...des articles probants de l'Etat, soit pour
...soit contre. Mais il persistera dans son
...attitude incompréhensible, croyant tromper
...par cette attitude bouche, les élec
...teurs ; l'avenir nous dira en 1900
...convenance de l'Etat public
...jeunes filles, indiquant
...en sa faveur de l'Etat, d'arguer p
...des divisions pro
...vaires nous a-t-elle
...sures à priori
...le, au contrai

par quoi remplaceriez-vous les droits d'en
...trée sur les boissons hygiéniques, qui bien
...tôt disparaîtront et créent une forte
...trêche dans vos revenus ? Avez-vous assez
...de crédits pour couvrir complètement les
...dépenses du transfert de Saint-Julien ?
Des ressources extraordinaires comme les
...230,000 fr. que vous voulez dépenser pour
...le lycée ne trouveraient-elles pas un emploi
...meilleur dans l'augmentation de l'hygiène
...municipale et des services hospitaliers, dans
...la création et l'entretien des écoles, d'écoles
...ménagères et d'apprentissage ?

Les conseillers municipaux sont spécia
...lement nommés pour représenter la classe
...ouvrière autour prochainement une belle
...occasion de se montrer dignes de leur
...mandat, et d'affirmer leurs opinions démo
...cratiques en votant contre la proposition
...aristocratique de la création d'un lycée de
...jeunes filles.

Pas de défaites, que chacun s'éclair
...ne se laisse détourner par des considéra
...tions personnelles ; que tous reconviennent
...que l'état général d'une population doit
...passer avant l'intérêt politique de quelques
...fortunes. Le peuple veille et compte sur la
...bonne foi et le jugement de ses élus. Pas
...d'acclamations !

SATANE BISHOP.

CONSEIL MUNICIPAL DE NANCY

Extrait du Comptes-rendu officiel de la
Séance du 22 Avril 1893

M. Gauduchaux-Picard formule dans
les termes suivants les raisons pour les
quelles il vote pour la création du lycée de
filles :

« Je ne voterai pas ce lycée de filles ou
ce million, si vous le préférez :

« 1° Parce que je tiens que nos femmes
et nos filles sont parfaitement élevées et
occupent dignement leur place dans la so
cété et dans leur ménage. Je crains le lycée
et ses conséquences politiques et morales
dont le rapport de notre honorable adjoint à
l'instruction publique nous a fait entrevoir
les principales ;

« 2° Parce que je tiens essentiellement à
ne pas détruire nos institutions laïques qui
nous restent et nous suffisent ;

« 3° Parce qu'il est injuste de faire payer
à tous les contribuables de Nancy, surtout
aux plus grand nombre, les moins aisés, le
privilege d'accéder à quelques-uns qui ont
de la fortune, l'instruction à peu près gra
tuite pour leurs filles ; d'accorder à d'au
tres des bourses entièrement gratuites, de
la Ville, du Département et de l'Etat, sur
tout, à créer en grand nombre, soyez-en
convaincus ;

« 4° Parce que, suivant moi, les deniers
de tous les contribuables de Nancy doivent
profiter seulement aux œuvres municipales
utilisant au plus grand nombre : alignement
de la rue Maréchal, subventions aux rues
non classées et d'autres travaux d'utilité
communale, générale et locale ;

« 5° Parce que le programme municipal
a refusé d'inscrire le lycée de filles parmi
les desiderata de la population ; parce que
toute la presse lui a été plus ou moins op
posée, et qu'il est tout à fait évident que
l'opinion publique semble être en sa faveur
et que, dans ces conditions, le Conseil mu
nicipal ne semble dépourvu de l'autorité
nécessaire pour voter une telle dépense ;

« 6° Parce que cette dépense d'environ
un million trouble profondément l'équilibre
de nos budgets futurs et nous mettra bientôt
vous ou vos successeurs, dans la nécessité
d'augmenter la dette et les impôts.

« Voilà pourquoi, Messieurs, je voterai
avec vous et entre vous qui ne voudront pas
courager à la légère leur responsabilité dans
cette question du lycée de filles, pleine
d'incertitude et pleine de périls — œuvre an
ti-démocratique par excellence et que je re
pousse de toute mon énergie »

M. l'adjoint Le Monnier dit que les der
nières paroles de M. Gauduchaux-Picard
renferment un reproche auquel il est très
sensible. Si la création d'un lycée de filles
était une œuvre antidémocratique, jamais il
n'en aurait proposé. C'est, au contraire,
parce qu'il lui croit une œuvre démocratique
par excellence qu'il apporte à sa création
la plus grande ardeur.

On a prétendu que la femme est actuelle
ment arrivée à la perfection ; il ne partage
pas cet avis ; au contraire, il estime que la
femme n'est pas suffisamment préparée au
rôle qu'elle doit jouer dans la démocratie
française. Ceux qui s'occupent d'œuvres
philanthropiques savent que ce n'est pas
toujours un esprit bien libéral qui guide
les hommes dans l'administration de ces
œuvres.

Peut-on gagner la femme à nos idées
modernes ? L'orateur espère que oui. Mais
il faut créer dans la société un courant
d'opinion qui puisse faire équilibre au cou
rant dangereux qui existe actuellement. Il
estime que c'est faire de la bonne politique
municipale que de chercher à ce que l'édu
cation de la femme ne soit pas exclusi
vement laissée à nos adversaires.

En 1887, le nombre des élèves qui rece
vaient l'enseignement secondaire dans les
établissements laïques était à peu près égal
à celui des élèves qui fréquentaient les éta
blissements congréganistes. Aujourd'hui
ce chiffre est réduit dans la proportion de
2/5 contre 3/5. C'est là un symptôme grave.
Il est à craindre que, par la suite, les éta
blissements laïques ne viennent à disparaître
complètement ; dans ce cas les pères de
famille désireux de donner une instruction
libérale à leurs filles ne pourraient plus le
faire.

M. Deville demande ce que deviendront
les filles au sortir du lycée ?

que la somme de 400,000 fr. sera suffisante
pour la création du lycée, prenant comme
exemple l'école de Mon-Désert qui répond
à peu près aux proportions que le lycée
devra posséder ; il indique que ce lycée
devra coûter 200,000 fr. à la Ville. Le
prix du mobilier scolaire est de 10,000 fr. ;
il restera 220,000 fr. pour l'achat du ter
rain. L'Administration estime que le prix d'achat
ne dépassera pas 35 fr. le mètre ; la somme
de 400,000 fr. sera donc largement suffi
sante. Il ne veut, en tous cas, être question
de 800,000 fr. comme on le prétend.

Si, par impossible, la Municipalité voulait
entraîner la Ville à des dépenses supérieures
aux prévisions, l'orateur serait le premier à
refuser d'entrer dans cette voie, il en prend
l'engagement formel.

M. Gutton dit que, dès le début, il a été
hostile au lycée de filles, qu'il considère
comme étant contraire aux intérêts mu
nicipaux. On s'est surtout, pour sa défense,
placé au point de vue philosophique qui ne
devrait pas entrer dans le programme de la
commission des grands travaux. Il estime
que cette commission devait exclusivement
se placer sur le terrain des intérêts gé
néraux de la population entière. Il veut donc
envisager la question au triple point de vue
de l'intérêt financier, municipal et poli
tique.

Au point de vue financier, si l'Etat doit
rembourser une partie de la dépense, il
faut néanmoins que la Ville, en admet
tant le chiffre modéré de 400,000 fr., avance
la somme entière sur les disponibilités de
la conversion. On devra donc attendre le
remboursement de l'Etat pour exécuter les
autres travaux.

Il faut pas perdre de vue que le lycée de
jeunes filles sera une institution de l'Etat,
ainsi que l'indique le décret du 28 juillet
1881, dont les articles 1, 2 et 4 sont ainsi
conçus :

« ARTICLE PREMIER. — Les établissements
« publics d'instruction secondaire pour les
« jeunes filles, institués par la loi du 21
« décembre 1880, sont ou des lycées de
« l'Etat ou des collèges communaux. Le
« régime est l'externat. Des internats peu
« vent y être annexés sur la demande des
« conseils municipaux, et après entente
« entre eux et l'Etat. Ces internats sont au
« compte des municipalités.

« Art. 2. — Pour obtenir la fondation
« d'un lycée, les villes, devant, conformé
« ment à la loi du 15 mars 1850 (art. 73),
« faire les dépenses de construction et d'ac
« quis pour les lycées, ont le droit de faire
« des propositions pour la construction d'un
« lycée ou d'un collège communal. Les
« propositions sont soumises au conseil mu
« nicipal, qui, après avoir entendu le conseil
« d'hygiène, le conseil de surveillance et le
« conseil de discipline, émet un avis. Le
« conseil municipal, après avoir entendu le
« conseil d'hygiène, le conseil de surveillance
« et le conseil de discipline, émet un avis. Le
« conseil municipal, après avoir entendu le
« conseil d'hygiène, le conseil de surveillance
« et le conseil de discipline, émet un avis.

« Art. 3. — L'Etat et les départements
« pourront concourir, par une subvention
« fixe, aux frais de première installation des
« lycées et collèges. Les bâtiments ainsi
« construits restent la propriété des villes
« qui auront réclamé le concours de l'Etat
« et du département, sous la réserve de leur
« affectation permanente au service de l'in
« struction publique. Si cette condition
« n'est plus remplie, la Ville aura à tenir
« compte à l'Etat ou au Département des
« subvances qu'elle en aurait reçues.

« Il est donc bien entendu que ces éta
« blissements sont créés pour l'Etat par la Ville ;
« que toutes les dépenses d'entretien sont à
« la charge de cette dernière, et qu'en cas d'in
« succès, qu'il faut tout au moins prévoir, la
« Ville aura à rembourser à l'Etat et au Dé
« partement les subvances qu'ils auront pu
« avancer.

L'orateur n'admet donc pas qu'on con
sidère une somme aussi importante à une
œuvre qui ne figure pas dans le programme
électoral et qui, en somme, est une institu
tion de l'Etat et non un établissement mu
nicipal.

M. Gutton aborde la deuxième partie de
son argumentation : l'opportunité de la création.
Il soutient que cette création ne répond
à aucune nécessité. Il ne se trouve pas un
père de famille à Nancy qui puisse dire qu'il
n'a pu faire élever sa fille, et, quand ce cas
se présenterait, on aurait encore le ressource
d'adresser l'initiative privée, comme on
l'a fait pour les garçons. En dehors des
pensionnats, il existe à Nancy des cours
libres qui suffisent à tous les besoins. La
création du lycée n'est donc pas opportu
nité.

Comme troisième question, M. Gutton se
demande à quel lycée fera concurrence.
L'idée qui a guidé les promoteurs du lycée
de filles est de faire concurrence aux éta
blissements religieux. Or, l'orateur soutient
que ce but ne sera pas atteint ; que cet éta
blissement de l'Etat ne pourra enrayer
d'élèves aux pensionnats congréganistes.

Si l'Etat avait le monopole de l'ensei
nement, M. Gutton voterait pour le lycée de
filles, mais sous le régime de la liberté de
l'enseignement, on aura encore le ressource
de la lutte que l'on cherchera à enlever.
Son opinion est qu'on fera concurrence
aux établissements laïques ; à de pauvres
filles qui vivront comme elles peuvent et qui
perdront leur clientèle. Comme conséquence
de la création du lycée, il croit que les pen
sionnats laïques disparaîtront et que leur
clientèle se partagera entre le lycée et les
établissements religieux.

De plus, le lycée de filles fera concurren
ce aux écoles municipales, au Conserva
toire de Musique, à l'Ecole des Beaux-Arts,
à l'école supérieure de filles, laquelle donne
actuellement des sujets très distingués.
On a voulu établir un parallèle entre les
lycées de garçons et les lycées de filles.

L'orateur trouve qu'il n'existe pas de rap
ports entre ces deux enseignements. Le
lycée de garçons est nécessaire parce qu'il
ouvre toutes les carrières à nos jeunes
gens ; pour les filles, les bourses sont pas
les mêmes, leurs diplômes ne leur servent
à rien, et admettant qu'ils sortent de cet
établissement avec des connaissances, ce n'est
pas une raison suffisante pour engager les
fonds de la ville dans une institution de
l'Etat qui fera concurrence à l'industrie
privée.

M. André répond en abordant d'abord la
question financière. M. Gutton a dit que
la création d'un externat est un échec pour
l'Internat qui coûtera fort cher. Or, la
loi du 21 décembre 1880 dit textuellement
que ce n'est que sur la demande formelle
des conseils municipaux que les internats
peuvent être annexés aux lycées. Cette
éventualité n'est donc pas à craindre.

Quant à la concurrence que le lycée
pourra faire aux écoles municipales il faut
en écarter la question financière, puisque,
dans tous les établissements municipaux
l'instruction est gratuite ; du reste, on n'a
qu'à consulter le mouvement de la popula
tion de nos écoles pour être pleinement ras
suré à ce sujet ; la création du lycée de
filles ne fera pas le moindre tort à notre
Ecole primaire supérieure.

On a également fait ressortir qu'il faudra
prendre les 400,000 fr. en totalité sur les
fonds disponibles et paralyser par là les
autres travaux. C'est une erreur ; tout le
monde sait comment la Ville a opéré pour le
lycée de garçons ; on peut emprunter la
part contributive de l'Etat et la rembourser
en capital et intérêts au fur et à mesure du
versement des annuités par l'Etat.

M. Gutton a émis la crainte de voir, en
cas d'insuccès, le lycée devenir une charge
perpétuelle pour la Ville, au seul profit d'un
chiffre dérisoire d'élèves, or il est à remar
quer que c'est l'Etat qui supporte tous les
frais de l'enseignement, et que, par consé
quent, le petit nombre d'élèves ne peut
avoir aucune influence sur les finances mu
nicipales ; qu'en mettant les choses au pis,
en admettant qu'en cas d'insuccès notoire,
l'Etat vienne à décider la fermeture du
lycée, l'immeuble aurait toujours sa valeur
tout le produit, en cas de vente, serait
partagé entre la Ville et l'Etat.

On a demandé à quel besoin le lycée de
filles répondait : le besoin d'une instruc
tion plus étendue s'est fait sentir dans tous
les pays, comme dans toutes les classes de la
société, aussi bien pour les jeunes filles que
pour les garçons. On a dit que les établis
sements que nous possédons peuvent faire face
aux besoins du moment, c'est possible, mais
n'est pas une raison pour ne rien fonder ;
les établissements d'initiative privée ont une
vie éphémère qui dépend de leur direction
momentanée ; les institutions de l'Etat pos
sèdent seules la stabilité nécessaire pour
assurer un enseignement régulier et suivi.
Ce ne sont que les subvances de l'Etat
qui peuvent assurer le concours continu de
professeurs à la hauteur de leur mission.
Le produit très restreint des établissements
privés ne permet pas de semblables sacrifi
ces.

« On reste le projet ne prévoit nullement
la création d'un internat : rien n'empêcher
donc les pensionnats laïques de continuer
leurs élèves aux cours du lycée ; ce ne
sont pas les externes mais bien les internes
qui rapportent des bénéfices à ces institu
tions ; la création d'un lycée n'enlève donc
pas leur source de profits aux établisse
ments laïques.

L'opinion de M. Gutton ne semble pas
irréductible puisqu'il dit que si l'Etat avait
le monopole de l'enseignement, il voterait
pour la création du lycée de filles.

En admettant ce raisonnement, il faudrait
supprimer le lycée de garçons pour le même
motif, et, pourtant, nul ne peut nier les ser
vices qu'il rend.

Comme distinction à établir entre les
deux lycées, on a dit que les garçons avaient
besoin de titres universitaires et de diplômes
inutiles aux filles ; or, ce qu'il faut aux deux
garçons et filles, c'est l'instruction, les
titres et diplômes viennent par surcroît, et
c'est une instruction libérale indispensable
que nous voulons donner aux filles aussi
bien qu'aux garçons.

M. le Maire fait ensuite la déclaration
suivante :

« Je votais le projet, parce que je le con
sidère comme le complément indispensable
de l'enseignement laïque organisé et pour
par la République, malgré ses adver
saires.

« J'estime d'ailleurs que, dans une société
républicaine, l'Etat et la Commune ont le
devoir d'assurer la neutralité entière de
l'école et de l'enseignement ; mon vote sera
donc un acte de foi républicain, et je tiens
à lui donner cette signification nette et pré
cise.

« J'ajoute que, comme maire, j'aurais
dit tout mon pouvoir pour que les dépenses
restent dans les limites que nous avons
fixées, et que cette création ne soit pas oné
reuse pour la Ville. »

La discussion est close. M. de Courteville
demande qu'il soit procédé au vote par
appel nominal. Le Conseil adopte cette pro
position.

Le scrutin sur le projet de création du
lycée de filles donne les résultats suivants :

ONT VOTÉ OUI :

- | | |
|-----------|-----------------|
| MM. | Le Monnier, |
| Henriot, | André, |
| Parlot, | Stécher, |
| Moringer, | de Courteville, |
| Lombard, | Feldier, |
| Grillon, | Klein, |
| Guerin, | Krug, |
| Demouet, | Stamm |

- | | |
|----------------|----------------|
| ONT VOTÉ NON : | |
| MM. | Frühsholz, |
| Gutton, | Dusaux, |
| Royé, | Malre, |
| Schmetz, | Blze, |
| Royer, | Gauduchaux-P., |
| Gauduchaux-P., | Lacour, |
| Fernot, | Zoutier, |
| Deville, | Grosjean (C.) |
- Excusés :
- | | |
|-----------------|--------|
| MM. | Sorel, |
| Giron, adjoint, | Spiré, |
| Lanique, | |

La création de la création d'un lycée de
filles à Nancy, à l'aide d'un prélèvement
de 230,000 fr. sur les disponibilités que
donnera la conversion de la dette munici
pale, est adoptée par 15 voix contre 14 sur
29 votants.

La suite de la discussion sur le rapport
de la commission spéciale des grands tra
vaux est renvoyée au mardi 24 avril.
La séance est levée à onze heures et
demi.

DÉPARTEMENT

Lunéville. — Le Conseil municipal
est convoqué pour le 10 décembre, en séance
extraordinaire. Le succès qu'obtient auprès
de la population nancéienne l'idée d'un
lycée de filles à Nancy encourage notre mu
nicipalité à entrer dans la même voie. On
avait paré d'abord d'un simple collège
municipal de filles ; mais on a réfléchi
que, avec un collège, on ne pouvait compter
sur une subvention de l'Etat. La municipa
lité est donc bien décidée à poursuivre à
Lunéville, la création d'un lycée de filles.
Sont donc que ces idées ont été sur ce che
min, à Lunéville, comme elle l'a fait à
Nancy, malgré les protestations et les cris
de rage des réactionnaires et des folli
cataires aux gages de la monarchie.

La loge, convoquée tout exprès, a adhéré
unanimentement à l'idée d'un lycée de filles
à Lunéville.

Toul. — Le Conseil municipal est con
voqué pour le 10 décembre, en séance ex
traordinaire. Le succès qu'obtient auprès
de la population nancéienne l'idée d'un
lycée de filles à Nancy encourage notre mu
nicipalité à entrer dans la même voie. On
avait paré d'abord d'un simple collège munici
pal de filles ; mais on a réfléchi que, avec un
collège, on ne pouvait compter sur une
subvention de l'Etat. La municipalité est
donc bien décidée à poursuivre à Toul la
création d'un lycée de filles. Nul doute que
cette idée ne fasse son chemin, à Toul, com
me elle l'a fait à Nancy, malgré les
protestations et les cris de rage des réac
tionnaires et des folliataires aux gages de
la monarchie.

La loge, convoquée tout exprès, a adhéré
unanimentement à l'idée d'un lycée de filles
à Toul.

Pont-à-Mousson. — Le Conseil
municipal est convoqué pour le 10 décem
bre, en séance extraordinaire. Le succès
qu'obtient auprès de la population nancé
ienne l'idée d'un lycée de filles à Nancy,
encourage notre municipalité à entrer dans
la même voie. On avait paré d'abord d'un
simple collège municipal de filles ; mais on
a réfléchi que, avec un collège, on ne pou
vait compter sur une subvention de l'Etat.
La municipalité est donc bien décidée à
poursuivre à Pont-à-Mousson la création
d'un lycée de filles. Nul doute que cette
idée ne fasse son chemin, à Pont-à-Mou
sson, comme elle l'a fait à Nancy, malgré
les protestations et les cris de rage des
réactionnaires et des folliataires aux gages
de la monarchie.

La loge, convoquée tout exprès, a adhéré
unanimentement à l'idée d'un lycée de filles
à Pont-à-Mousson.

Frambois. — Pris d'une noble ému
lation, le conseil municipal de Frambois a
décidé, en principe, la création d'un lycée
de filles, universellement reconnu néces
saire à Frambois. Le succès qu'obtient
pas l'importance de Nancy, tant n'est pas
le principe ne coûtera pas 230,000 fr.
mais seulement 23,000 fr. que le Conseil
municipal est appelé à voter dans sa pro
chaine séance. On a, du Directeur de l'ensei
nement secondaire, la promesse que l'Etat
contribuera, pour somme égale, à parfaire
notre petit principe. Inutile d'ajouter que
la presse réactionnaire de Frambois est dans
une jolie fureur.

Rue des Dom...

PERSONNAGES :

MARTIN. (Vieux nancéien.)
BENOIT. (Nancéien s'enfonce.)
(Benoit rencontre sur le trottoir Martin
tenant à la main une brochure qui pro
voque chez lui une forte hilarité.)
BENOIT. — Bonjour, Martin. Peut-on sa
voir ce qui te diverte si fort ? Est-ce que
pas la ? Tu n'y penses pas beaucoup ou...
plutôt tu y penses énormément. Si tu as
le temps, tout en nous promenant, nous allons
nous diriger un bon quart d'heure.
BENOIT. — Soit, allons et commençons.
MARTIN. — Tout d'abord il s'agit du lycée
de filles.
BENOIT. — Eh bien ! Zet alors !
MARTIN. — Mais oui. Figure-toi que j'ai
trouvé ce bouquin, ou plutôt on n'en a
rien dans mon courrier ; je m'y suis mis
d'abord, mais comme attention, lorsque le
lycée de filles a été franc, et que les

histoires reconstruites. C'est un dialogue entre M. Durand — électeur municipal (pas fort le pauvre électeur) — et un conseiller municipal — (que fort le conseiller !). *Des d'Forcille*. Entre deux c'est à dire élaboré dans une *luge* de confection.

— A quel vais-tu cela ?

— Oh ! rien simple ! La question est envisagée sous un seul aspect. La lutte contre le cléricalisme !

— Ce que tu m'en feras !

— Tu t'en feras ! Très bien ! Mais, de quel ? Du cléricalisme ou du lycée de filles ?

— Des deux !

— Parfait ! Tu seras toujours le même ! Mais quand tu passeras chez le percepteur payer l'addition, ven-dra-t-il encore ?

— Ah ! Bigre non !

— En fin ! c'est le seul côté vrai de la question : le point de vue financier. Toutes les célébrations qu'on nous sert en ce moment ne signifient rien, ou plutôt signifient une chose : *Musgraves* faire et *devenir la terre*, et tu sais qu'en cette sorte de manœuvre, les vrais cléricaux et les vrais manieurs d'électeurs sont ces vieux frères de la rue Drouin, 5 bis.

— Nous les connaissons tous ces *malheureux* oiseaux de nuit. Ah ! les sales bêtes, elles ont... Mais continue.

— Eh bien ! Tout d'abord, ce bon conseiller monte le cou à ce brave Durand. Il lui raconte que la réaction monarchique seule est hostile à ce lycée.

— Elle est bien bonne celle-là !

— Tu sais aussi bien que moi que la grande majorité des républicains est hostile, et qu'un seul journal de Nancy, le *Progress*, soutient le lycée de filles.

— Parfaitement ! *L'Impartial* est contre ; *l'Est* ne dit rien, mais je puis l'affirmer que la grande majorité de ses actionnaires est contre.

— Tu vois bien, tu en sais plus que moi ! Mais, à propos, est-il vrai que Petit-Chat ait menacé de démissionner si *l'Est* marchait contre ?

— C'est très vrai. Et les adversaires du lycée de filles ont reculé.

— Ce sera toujours la même chose. Un groupe de sectaires imposera sa volonté à la grande majorité de ses concitoyens.

— Que veux-tu ? Il est à la majorité des électeurs.

— Cela n'est pas vrai ! Ils n'ont pas la majorité des électeurs, dans cette question ! Ils le savent très bien ! Aux dernières élections ils ont agi en vrais jésuites ! Ils ont déclaré l'affaire enterrée ; ils l'ont dit et l'ont écrit. Une fois élus, ils ont fait un pied de nez à leurs électeurs, alors que, s'ils avaient un peu de loyauté, ils devraient employer le seul moyen qui vaille pour faire cesser les polémiques : l'appel aux électeurs.

— Penses-tu ? Ils s'en gardent bien !

— Eh bien alors ne me dis pas que la majorité ! Mais je ne veux pas pour le lire le passage suivant :

« *Et en déclarant :*

« *Comment s'étonner que le pays s'ennuie d'un pas si mal assuré dans le chemin du progrès, puisque, dans tant de familles, c'est le mari qui règne, c'est le curé qui gouverne.*

— Ah ! là là ! Laisse-moi me ire ! Rien que ça, à propos du lycée de filles !

— C'est trouvé, hein !

— Je te crois ! Il n'y a pas à mon curé ne rendrait service en donnant une femme ! Elle me laisserait tranquille !

— Ce n'est pas tout.

« *Attendant à déclamer avec grands gestes :*

« *Je le prête enseigne à la femme les pas de la morale religieuse, mais c'est de l'asservir, de la dominer et de l'entraîner à être dans toutes les circonstances où le devoir civique s'impose,*

l'adversaire sournois et tenace de son mari. »

— Non, vrai ! Qu'on le déclare !

— Tu le dis en plaisantant, mais veux-tu parier qu'il sera !

— Cela n'empêche ! Je vois ma femme m'empêcher de remplir mes devoirs civiques ! Adversaire sournois ! Ce n'est pas très flatteur pour le beau sexe !

— Vois-tu le vrai point de vue maintenant ?

— Je commence à comprendre.

— Oui, et voilà pourquoi, avec des stupidités semblables, ce bon conseiller commet une *gaffe*. Ce sont précisément ces raisonnements stupides qui font que les gens sensés quittent les établissements de l'Etat et envoient leurs enfants dans les écoles libres. Voilà précisément pourquoi, depuis 1872, la population des écoles libres a augmenté, malgré les dépenses folles faites au frais des contribuables. Et le mouvement ira encore en s'accroissant.

— Tu as raison ! J'aurais en avis de mettre ma fille au lycée, mais maintenant je ne le ferais plus. Que de phrases, crasses ! Cela peut faire pendant à « l'unité de conscience nationale » du P. Bourgeois !

— Tu vois maintenant que les parents qui envoient leurs enfants au lycée de filles le feront soit par nécessité, soit par obligation. D'où deux catégories d'élèves : les boursières et les filles de fonctionnaires.

— C'est évident. On crée une charge pour les contribuables pour avoir un établissement dont le besoin ne se fait nullement sentir et que *personne ne réclame*, alors qu'il y aurait bien d'autres choses urgentes à faire, surtout pour la classe ouvrière.

— Eh bien ! mon cher, tu n'y es pas ! C'est pour le plus grand bien de l'ouvrier qu'il nous faut un lycée de filles.

— *Quant aux grands yeux.* — Je t'affirme que je ne comprends pas.

— Ecoute encore et ne t'évanouis pas :

« C'est dans les maisons religieuses qu'on perpète les préjugés de castes, et qu'on entretient l'orgueil des riches. L'enseignement purement laïque et républicain est le seul bon dieu. Tous les hommes sont égaux devant la loi ! »

— En voilà une balance. A moi, Basile !

— Oui. Il ne manque pas de toupet le gaillard de nous dire : Tous les hommes sont égaux devant la loi. En réalité, c'est le contraire qui est vrai ! La loi d'aujourd'hui n'est pas rigoureuse aux riches, aux puissants, aux gros voleurs ; toutes ses sévérités sont réservées aux faibles, aux humbles, aux petits !

— Nous pouvons le constater tous les jours.

— L'intérêt de l'ouvrier est absolument opposé au lycée de filles qui ne profitera qu'à la petite bourgeoisie. On a beau dire que les fonds à employer proviennent de la conversion et par conséquent qu'on ne crée pas de nouvelles charges. Cela n'empêche pas que des *travaux utiles et urgents* ne sont pas faits avec ces ressources, il faudra néanmoins les faire un jour ou l'autre ; et alors on prendra-on les fonds ? Dans la poche des contribuables, c'est-à-dire dans la poche de l'ouvrier, puisque c'est lui qui alimente la plus grande partie du budget par l'octroi ?

— C'est très clair !

— De plus, le travailleur ou l'employé ne trouveront plus de femmes de leur condition. Il n'y aura plus que des pédantes, lubes de fausse science, ex-pri-mière prix de gymnastique ou autres, qui iront aux cours de l'Université, tandis que le rôti brûlera et que les miches pailletteront.

— Nous avons la femme avocet, nous avons bientôt la femme professeur, puis électeur et enfin député. On ne s'arrêtera pas !

— En attendant, il faut en prendre notre parti. La Ville va dépenser quel-

ques centaines de mille francs dont on pourrait faire un emploi beaucoup plus utile, mais ainsi le veut notre maire.

— Y a-t-il des lycées de filles au Luxembourg ?

— Je n'en sais rien, et cela m'est bien égal.

— Mais, et la subvention de l'Etat tu n'en parles pas ?

— Ah bien oui ! Va-t'en voir s'ils viennent ! Tu sais bien que l'Etat est en déficit considérable avec les établissements d'instruction secondaire. Il faut combler ces trous et non pas les agrandir. Tout à une fin. Ici, puis, il ne paiera que par annuités !

— Alors tu avais que l'Etat ne subventionnera pas ?

— Le ministre de l'instruction publique a dit de Nancy : « Si la Ville ne donne pas 800,000 fr., ils n'auront pas leur lycée de filles. »

— Il est bien certain que l'Etat ne va pas encore augmenter sa dette pour faire plaisir à quelques sectaires nancéiens.

— En résumé la population ne veut pas du lycée de filles. La municipalité (ou plutôt une infime partie : deux sur cinq) le veut. Dans ces conditions la population aura forcément le dernier, car elle saura se souvenir des noms de ceux qui auront voté pour, pour pouvoir à son tour voter contre.

— Au revoir ! Je suis justement voir un de mes amis conseiller municipal et le prier non seulement de voter contre, mais encore de faire campagne contre.

— Tu feras bien. Mon meilleur souvenir à Le Pommier.

LA Complainte du Lycée de filles

Air connu

Il était une Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Il était une ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Qu'était bien ennuie ! (ter)
Elle avait une fille, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Elle avait une fille, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Mais n'avait pas d'élève ! (ter)
Mon homme ! où donc la mettre, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Mon homme où donc la mettre, Miron ton, ton ton, miron-taine,
C'est bien embarrassant. (ter)
Pas aux Dominicaines, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Pas aux Dominicaines, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Au Sacré-Cœur, non plus (ter)
Pas chez les Ménétrier ! Miron ton, ton ton, miron-taine,
Pas chez les Ménétrier ! Miron ton, ton ton, miron-taine,
Ni chez Boyer non plus ! (ter)
On n'y fait pas de physique, Miron ton, ton ton, miron-taine,
On n'y fait pas de chimie, Miron ton, ton ton, miron-taine,
C'est une déception ! (ter)
Il n'y a vraiment qu'un lycée de filles, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Il n'y a vraiment qu'un lycée de filles, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Qui peut nous conseiller (ter)
Bonjour, M. le Maire, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Bonjour, M. le Maire, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Qu'allons-nous faire pour nous ? (ter)
J'avais fait venir la Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
J'avais fait venir la Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
J'avais fait venir la Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
J'avais fait venir la Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Mais qui donc est la Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Mais qui donc est la Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Mais qui donc est la Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Mais qui donc est la Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
etc., etc., etc.

Une erreur de transmission commise par un employé du bureau des écoles a fait tomber entre nos mains la feuille suivante, qui nous a paru intéressante à publier :

V. D. N. LYCÉE DE FILLES

1^{re} Classe

— Mesdemoiselles :

Sarah Livi, de Jérusalem.
Rebecca Lévi, de Jérusalem.
Sophie Curcin, de Saint-Jean de Jérusalem.
Marguerite de Courtemanche, de Nouron.
Esther Duval des Roses, de Jérusalem.
Agar Kurz, de Jérusalem.

Pauline Vientin, de Nancy.
Emma Eve, de Saint-Jean de Jérusalem.
Lucie Petit-Chat, de Lunéville.
Jeanne Laisleur, de Besançon.
Joséphine Laisleur, de Jérusalem.
Blanchette Essart des Docteurs, de Glacis.
Jessabel Mac Aaron, de Jérusalem.
Agathe Pommier, de Besançon.
Jeanne Pommier, de Besançon.
Elise Batm, de Saint-Jean de Jérusalem.
Nanette Petit Jean, de Retournamure.
Adèle Le Jamin, de Retournamure.
Lili Farniger de Dietrich (Grand Dache).
André Labrinche, de Nancy.
Pierrette Luterot de Nancy.

— Qui donc disait que le lycée de filles était destiné à n'avoir aucun succès ? On voit, par la liste ci-dessus, que la bourgeoisie nancéienne et même la vieille aristocratie lorraine n'ont pas boudé, comme on l'avait annoncé.

Votera-t-il pour ?

Votera-t-il pour, disait le reporter à la conciergerie ? Votera-t-il pour, interrogait la vieille dame ? Votera-t-il pour, pensait le maire ? Votera-t-il pour, s'écriait le journaliste ? Et le pharmacien qui était dans le secret, répondait : Qui notre conseiller votera pour, car depuis deux mois, il a, chaque jour, une tasse de *Tiame française des Chéquards* et que seule, cette boisson incomparable peut conduire un conseiller municipal dans la voie du progrès et l'inciter à l'émancipation de la femme par le lycée de filles, en même temps qu'elle rend la prospérité à ses affaires.

Le diction : 3 fr. 50. — O. Fényan, pharmacien. Lille.

JEU D'ESPRIT

SOLUTION DU DERNIER PROBLÈME

Difficile chapitre !

La droite ne doit point savoir ce que reçoit la gauche.

Ont deviné :

— L'abbé Leli — Le concierge de la Loge — Un dentiste — Un groupe d'habitants de la Rotonde — X. Y. Z. — Le vénérable de Saint-Jean de Jérusalem.

— Tous les gagnants bénéficieront d'un abonnement de trois mois, sauf le concierge de la Loge qui a dû copier sa solution sur celle du Vénérable.

Théâtre municipal

Prochainement : *Le Lycée de Filles*, Vaudeville en 4 actes, et un ballet. Au 3^e acte : *Le Ballet des Femmes*, Le Succès du jour !

On commencera par : *En classe*, *Truandades* ! Comédie en 1 acte.

Séance de gala avec le concours de l'incomparable Le Pommier, le célèbre artiste de la Comédie-Française.

On nous assure que les meilleures élèves du lycée de filles présenteront leur gracieux concours à cette soirée exceptionnelle. Le premier prix de gymnastique fera sensation dans l'assaut de boxe du 2^e acte.

Le produit de cette soirée devant être affecté à l'œuvre si intéressante des « Victimes du Cléricalisme », Monsieur le Maire et Monsieur le Régent ont bien voulu accepter la présidence d'honneur.

Grande entrée de faveur suspendue.

Prix des places : Loges, 50 fr. ; fauteuils d'orchestre, 30 fr. ; parterres, 50 cent ; galerie, 20 cent.

Pour permettre à tous d'entreprendre cette œuvre unique et si originale, la Direction n'a pas hésité, sur la demande du Comité, à mettre des places à la portée de toutes les bourses.

SPORT

NOUS CONCOURS

Toujours à la recherche de nouveautés, la direction de notre journal n'hésite pas à donner son appui au développement physique et à l'émancipation morale de la femme par le lycée de filles. Notre dévoué et sympathique secrétaire se

charge de constituer une série de concours de forces physiques et intellectuelles combinées, à l'usage des concitoyennes de l'établissement de la rue Pierre Portier.

Le spectacle de nos tournois militaires aura lieu dans quelques semaines. C'est le concours public de trois heures à bicyclette.

Les concurrentes tourneront pendant trois heures sur la piste de la Pépinière, en faisant des vers qu'elles transcriront sur une machine à écrire fixée à leur guidon.

Le nombre des vers à dicter, au nombre des kilomètres parcourus et la candidate qui aura obtenu le meilleur total sera proclamée vainqueur.

Les règlements pour cette course seront ceux de l'U. V. F. et du traité de vérification de M. Quelchard.

Tout blessé dans les compétitions ou tout bousculé provoqué par une des concurrentes entraînera sa mise hors de course.

M. Tartarin de Longueville a bien voulu accepter la direction mission de juge à l'arrivée. Qu'en se le dise ! et qu'on s'entraîne !

BULLETIN FINANCIER

(Paris-Bourse, 12 heures avant le coup de cloche.)

Notre correspondant nous télégraphie qu'une grande effervescence règne à la Bourse. On vient, en effet, d'introduire une nouvelle valeur : l'action du Lycée de filles de Nancy, qui a reçu un accueil enthousiaste, surtout de la part du groupe levantin. L'introduction a eu lieu par les soins de la maison bien connue : Jous Schindler, Sarrasin, et Cie ; c'est sous le vocable, à la fois court et gracieux, de « Lycéol », que l'on traitera la valeur, pour économiser les mots.

Autant que la communication par téléphone, aujourd'hui fort défectueux, le permis, voilà ce que nous avons pu saisir :

Les actionnaires du Lycée de la ville de Nancy partisans du lycée de filles ont renoncé à l'idée d'en faire supporter les frais par le contribuable ; mais voulant néanmoins affirmer leur foi, ils auraient formé eux-mêmes le capital de la Société : 500,000 fr. divisés en actions de 100 fr. pour éviter toute confusion possible avec le titre d'une autre affaire. On sait que le type de capital est généralement de 25 fr.

Les actions seraient donc littéralement disputées par les promoteurs et adjuvés, aux primes, au plus offrant, c'est-à-dire par les loups, suivant l'intensité de leurs convictions.

On est actuellement 125 fr. pour le forain. Des primes d'au moins 50 fr. sont négociées jusqu'à 138,50 fr. prochain. Pen de probabilité que le titre vienne au parquet. Il est condamné à rester une valeur de coulisse ayant besoin d'un marché essentiellement libre.

La Société compterait aussi des parts de fondateur en nombre limité, destinées à être remises gracieusement aux familles qui assureraient le recrutement des élèves durant les cinq premières années.

On aurait fait appel au concours d'un éminent artiste pour le tableau de ses derniers titres. Leur tirage, sur papier de luxe et leur format, genre prime de concours, en ferait un gracieux tableau que l'on pourra accrocher aux murs des appartements.

Sauf l'introduction du « Lycéol », pas grand-chose à dire de la Bourse de ce jour. Tout le monde était terré, morne, agité notre correspondant. Seul le « Lycéol » a égayé un peu la séance, grâce aux propos parfois légers des remuants qui ne se sont cependant jamais départis de la courtoisie que les honnêtes filles ont toujours trouvée dans la coulisse.

Je jette plus vos bouts de chandelle. Adressez-vous à M. Barate, qui vous enverra échange 50 0/0 d'excellent beurre.

Cour de lycéenne. — Etude par le docteur d'une lycéenne, par Fatma, professeur de calcul illicite.

Chapitre I. Les préjugés. L'opinion spirituelle. — Ch. car. — Ch. IV. Lutte. — Ch. l'homme. — Ch. VI. L'immortel remède.

Correspondance particulière. Un beau garçon. Attends moi a-t-il d'Alliance, 5 heures 10. Pense à Sophie.

Cherissimes nancéiennes, 0 toi, dont les yeux de Sarrasin-toi que ce qu'il y a de plus beau. Mais même quand tu auras ton beau lycée de filles, n'attends et toujours, le savaon du Congo. VASSIERES freres.

Le Gérant : P. G. N. C. M. M. d'Amour.

Les ouvriers de Nancy ne manqueront pas, lorsqu'ils boiront un litre de vin (0 fr. 10 d'octroi), de trinquer à la santé de ces demoiselles du Lycée de Filles, une partie de leurs deux sous d'octroi devant être employée à parfaire l'éducation des filles de la Bourgeoisie.

Cette considération est particulièrement recommandée aux Conseillers municipaux, ouvriers et élus n'ayant pas cette qualité.

Prochainement

OUVERTURE du

GRAND BAZAR MODERNE

17, Rue Guibal

SPECIALITÉ D'ARTICLES

POUR

LYCÉES DE FILLES

Bicyclettes à Pneus Crovants

Costumes complets

Accessoires de Cricquet, Croquet, Lawn-Tennis

Portes-cigarettes ambrés

Rayon spécial de Vessies et de Lanternes pour Elections Municipales.

Pompes parlantes, pour élèves des classes enfantines : elles disent : « Papa, maman, je veux aller au Lycée, n'est-ce pas ? »

NOTA. — A titre de prime il sera distribué une notice faisant connaître le procédé infailible pour pouvoir prononcer sans fautes la phrase suivante : « Nancy n'est vraiment pas une Ville de Filles. »

Allons tous à la Kermesse de Bienfaisance à la Salle Poirel, les 4, 5 et 6 décembre.

Un peu de courage à la poche, s'il vous plaît

AIR CONNU :

(Air du Toreador du Carmen)

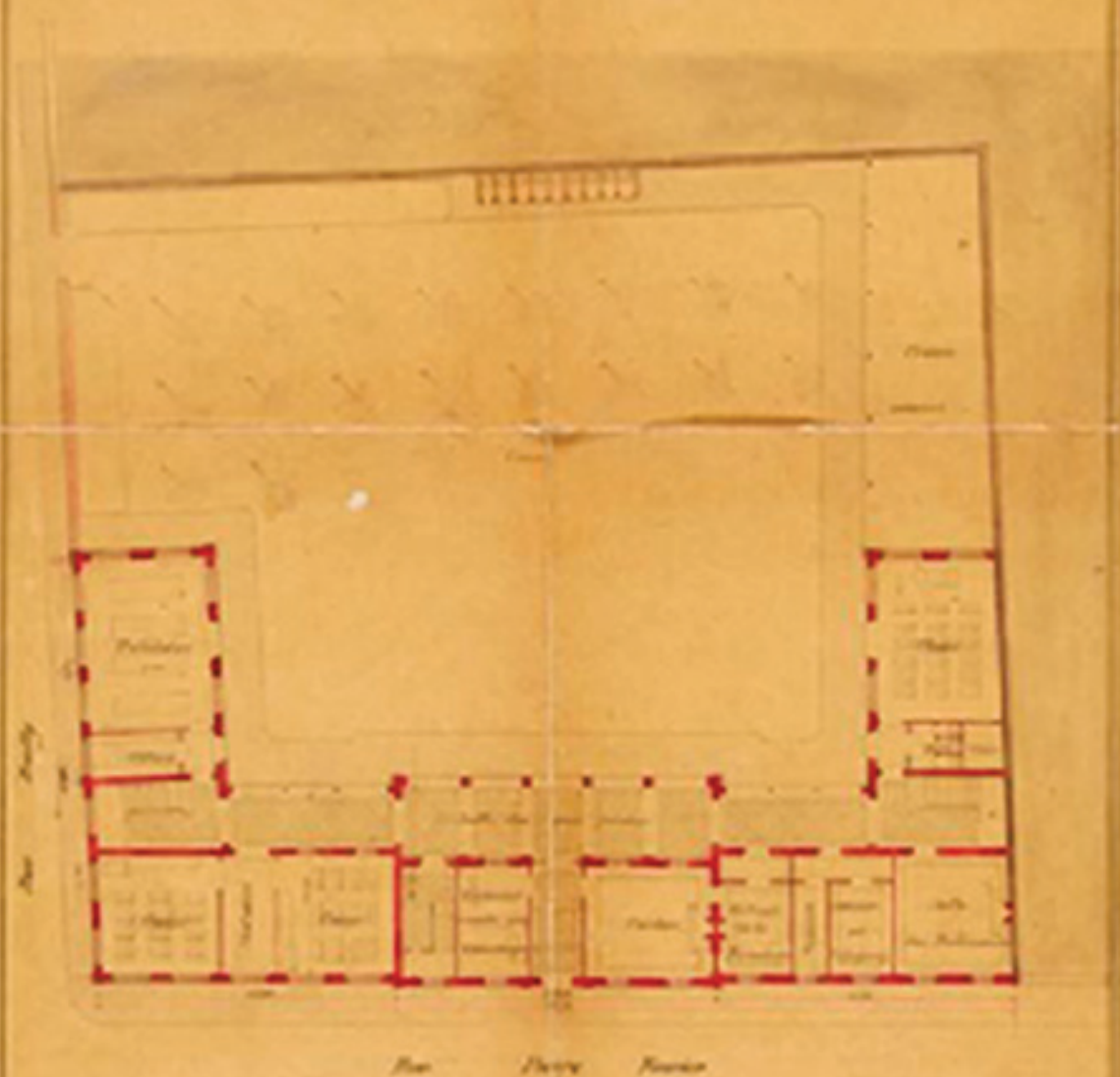
Bon Nancéen, en garde,
Bon Nancéen, Bon Nancéen,
Et songe, oui songe, en te fendant,
Qu'Osiris te regarde et que le pauvre
Et que le pauvre

VILLE DE NANCY

AVANT-PROJET

LYCEE JEANNE D'ARC

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



Architecte: M. L. L. L.

Architecte: M. L. L. L.

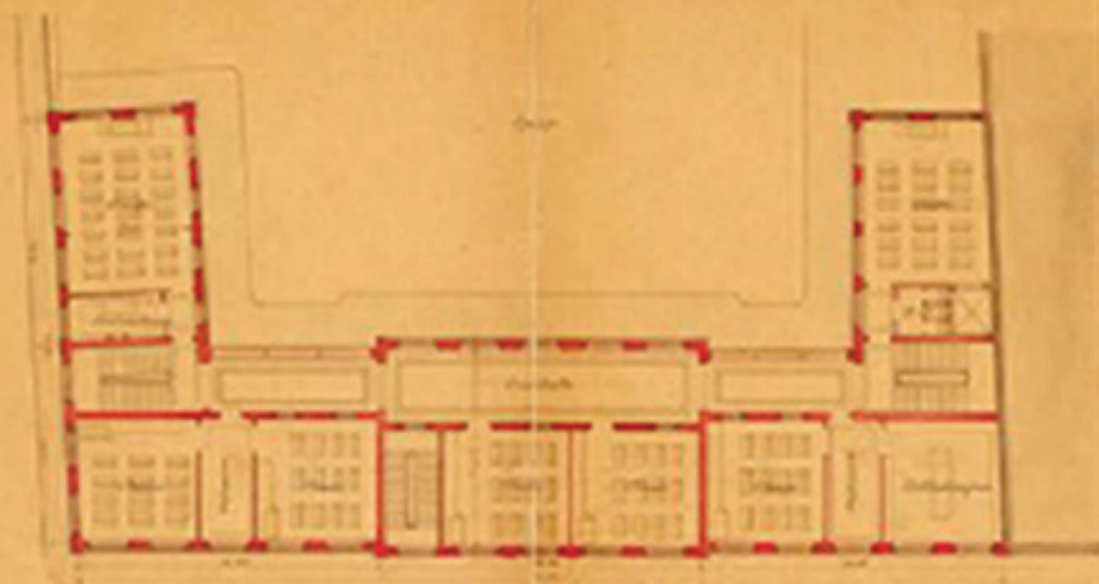
VILLE DE NANCY

AVANT-PROJET

LYCEE JEANNE D'ARC



PLAN DU DEUXIEME ETAGE



PLAN DU PREMIER ETAGE

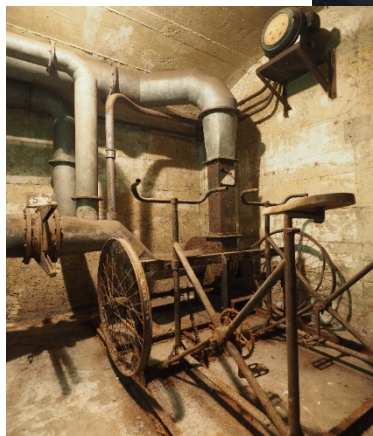
Architecte: M. L. L. L.

Architecte: M. L. L. L.

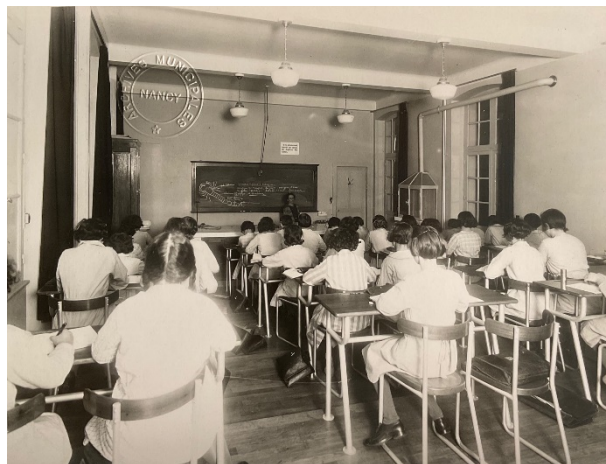
Construction du nouveau bâtiment et de l'abri anti-aérien



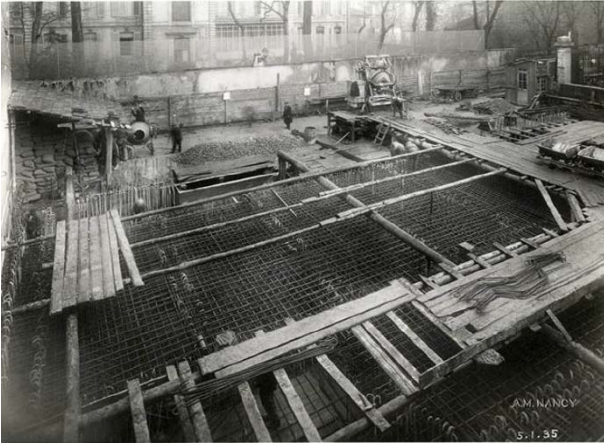
Une visite au cœur de l'abri anti-aérien



Notre Lycée, il y a quelque temps



Construction du nouveau bâtiment et de l'abri anti-aérien



Construction du nouveau bâtiment et de l'abri anti-aérien

VILLE DE NANCY

ADJUDICATION AU RABAIS
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN
LYCÉE DE JEUNES FILLES

Le **MERCREDI 21 OCT 1938**, à trois heures de l'après-midi, en l'Hôtel de Ville de Nancy, salle des adjudications, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumission écrite, en **DEUX LOTS**, des travaux consistant à **TRAVAUX DE SOUS-STRUCTURE** (à compter des fondations de 26,112 fr. 40 c. à rabais pour travaux imprévus), à exécuter au compte de la dite ville, pour la construction d'un **LYCÉE DE JEUNES FILLES**, conformément aux plans dressés et validés, plans et calculs des charges dressés par M. Jussieu, architecte de la ville, le 7 janvier 1938 et approuvés par M. le Maire de Nancy le 21 août 1938.

DÉSIGNATION DES LOTS		Montant en francs	Montant à rabais en francs	Montant à rabais en francs
1 ^{er} Lot	Travaux de sous-structure de fondations	26.112 40		2.000
2 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
3 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
4 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
5 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
6 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
7 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
8 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
9 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
10 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
11 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
12 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
13 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
14 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
15 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
16 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
17 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
18 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
19 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
20 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
21 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
22 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
23 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
24 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
25 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
26 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
27 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
28 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
29 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
30 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
31 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
32 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
33 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
34 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
35 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
36 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
37 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
38 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
39 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
40 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
41 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
42 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
43 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
44 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
45 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
46 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
47 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
48 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
49 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
50 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
51 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
52 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
53 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
54 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
55 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
56 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
57 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
58 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
59 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
60 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
61 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
62 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
63 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
64 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
65 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
66 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
67 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
68 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
69 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
70 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
71 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
72 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
73 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
74 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
75 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
76 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
77 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
78 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
79 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
80 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
81 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
82 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
83 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
84 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
85 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
86 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
87 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
88 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
89 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
90 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
91 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
92 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
93 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000
94 ^e Lot	Travaux de menuiserie	10.000 00		1.000
95 ^e Lot	Travaux de plâtrerie	10.000 00		1.000
96 ^e Lot	Travaux de peinture	10.000 00		1.000
97 ^e Lot	Travaux de plomberie	10.000 00		1.000
98 ^e Lot	Travaux de serrurerie	10.000 00		1.000
99 ^e Lot	Travaux de maçonnerie	10.000 00		1.000
100 ^e Lot	Travaux de charpente	10.000 00		1.000

NOTA. Les travaux de bitume, la fourniture et la pose des papiers de tenture, l'installation du chauffage, du gaz et des paratonnerres, ainsi que la fourniture du mobilier, ne font pas partie de l'adjudication.

ANALYSE DES CONDITIONS

1. Objet de l'adjudication. Les travaux de construction de l'abri anti-aérien, ainsi que les travaux de construction du nouveau bâtiment du Lycée de Jeunes Filles, conformément aux plans dressés et validés, plans et calculs des charges dressés par M. Jussieu, architecte de la ville, le 7 janvier 1938 et approuvés par M. le Maire de Nancy le 21 août 1938.

2. Lieu de l'adjudication. L'adjudication aura lieu en l'Hôtel de Ville de Nancy, salle des adjudications, le **MERCREDI 21 OCT 1938**, à trois heures de l'après-midi.

3. Conditions de participation. Les soumissionnaires doivent déposer au moins 10 jours avant l'adjudication, une somme de 10.000 francs, en espèces ou en chèque, à l'ordre de M. le Maire de Nancy, pour servir de cautionnement.

4. Délai de validité des soumissions. Les soumissions restent valables pendant 15 jours à compter de la date de l'adjudication.

5. Révision des prix. Les prix des matériaux et de la main-d'œuvre sont fixés par la ville de Nancy, et peuvent être révisés en cas de variation des cours des matériaux et de la main-d'œuvre.

6. Révision des plans. Les plans de l'adjudication peuvent être révisés en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

7. Révision des conditions. Les conditions de l'adjudication peuvent être révisées en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

8. Révision des délais. Les délais de l'adjudication peuvent être révisés en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

9. Révision des modalités. Les modalités de l'adjudication peuvent être révisées en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

10. Révision des autres conditions. Les autres conditions de l'adjudication peuvent être révisées en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

11. Révision des prix. Les prix des matériaux et de la main-d'œuvre sont fixés par la ville de Nancy, et peuvent être révisés en cas de variation des cours des matériaux et de la main-d'œuvre.

12. Révision des plans. Les plans de l'adjudication peuvent être révisés en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

13. Révision des conditions. Les conditions de l'adjudication peuvent être révisées en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

14. Révision des délais. Les délais de l'adjudication peuvent être révisés en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

15. Révision des modalités. Les modalités de l'adjudication peuvent être révisées en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

16. Révision des autres conditions. Les autres conditions de l'adjudication peuvent être révisées en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

17. Révision des prix. Les prix des matériaux et de la main-d'œuvre sont fixés par la ville de Nancy, et peuvent être révisés en cas de variation des cours des matériaux et de la main-d'œuvre.

18. Révision des plans. Les plans de l'adjudication peuvent être révisés en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

19. Révision des conditions. Les conditions de l'adjudication peuvent être révisées en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

20. Révision des délais. Les délais de l'adjudication peuvent être révisés en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

21. Révision des modalités. Les modalités de l'adjudication peuvent être révisées en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

22. Révision des autres conditions. Les autres conditions de l'adjudication peuvent être révisées en cas de nécessité, sans que cela entraîne une augmentation des prix.

MODÈLE DE LA SOUMISSION | **MODÈLE DU CERTIFICAT DE CAUTION**

Construction du nouveau bâtiment et de l'abri anti-aérien

VILLE DE NANCY

---oOo---oOo---

AGRANDISSEMENT DU LYCÉE JEANNE D'ARC

en bordure de la Rue Pierre Fourier -

CRÉDITS OUVERTS:

=====

Art: 388 - B.P. 1934 - "Subvention de l'Etat"	986.383,50 ^{Fr}
Art: 414 - B.P. 1934 - "Part de la Ville - Produit de l'emprunt de 3.500.000,00" ...	986.383,50

Devis du 30 JUIN 1931, approuvé par M. le Ministre
de l'Education nationale le 9 Janvier 1933, s'élevant à:
2.090.000 Frs et ramené à:1972.767,00^{Fr}

Construction d'un abri (Délibération du 19 Octobre 1934) 250.000,00^{Fr}
2222.767,00^{Fr}

A déduire:

Rabais consentis lors de l'Adjudication du 23 AOÛT 1934.
Terrassement, Maçonnerie, Béton Armé = 225.070,66
Couverture, Plomberie, Zinguerie = 23.535,27
Charpente, Menuiserie = 59.499,74
Plâtrerie = 9.469,65
Serrurerie - Quincaillerie = 32.734,64
Peinture = 23.833,49

374.143,45

Somme mise à la disposition du Service pour l'exécution
des Travaux = 1795.623,55^{Fr}
Montant total des Travaux en règlement = 1678.522,35^{Fr}

BÉNÉFICE RÉALISÉ = 117.101,20

NANCY, le 31 MARS 1937 -
Le Directeur du Service
Municipal d'Architecture,

Chau

107.172,92
102.303,27

Voir tableau, ci-contre -

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVISOIRE

Délégation Départementale
d' **MEURTHE ET MOSELLE**

DÉCISION D'ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT

BÂTIMENTS ET SERVICES PUBLICS (Ordonnance 452062 du 8 Septembre 1945)

Dossier N° **420 M.P.**

NUMÉRO DE LA DÉCISION			
DÉPT	N° D'ORDRE	SP	INDICE
KU	1497	SP	

Ku 701 JPM

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

Nom : **NANCY**
ou raison sociale :
Prénoms : **Lycée Jeanne d'Arc**
ou forme de l'ité :
Lieu, date de naissance :
ou date de constitution :
Situation de famille :
Régime matrimonial :
Profession ou objet social : **Lycée de Jeunes Filles**
Résidence ou siège social : **NANCY- 16 rue Pierre Fourier**

RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉCISION ANTÉRIEURE

N° de la décision

Date :

Nom

ou raison sociale

Prénoms

ou forme de l'ité

Lieu, date de naissance

ou date de constitution

Résidence

ou siège social

Cause de la différence :

d'identité

**MONTANT MAXIMUM PAYABLE
SUR TRAVAUX EFFECTUÉS EN 1947**
100.000

RENSEIGNEMENTS SUR LES BIENS SINISTRÉS

Situation : **NANCY- 16 rue Pierre Fourier**
Destination : **Matériels et mobilier**
Nature des biens faisant :
l'objet de la décision :
Date du sinistre : **1940 à 1944**
Cause du sinistre : **occupation allemande**
Le chantier est-il ouvert ?
Etat d'avancement des travaux

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REPRÉSENTANT

Nom

Prénoms

Domicile actuel

Intervenant au titre de :

Date et nature du :

document présenté

**CHAUVEAU
Raymonde**

NANCY

Directrice du Lycée

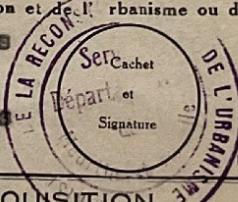
DÉCISION du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme ou de son Délégué Départemental

Montant de la participation : **500.000 frs**

Subventions antérieures :

SOMME à porter au compte au C. N. : **500.000 frs**

Le Délégué Départemental Adjoint.



Date : **31 DECEMBRE 1947**

REQUISITION

Le CRÉDIT NATIONAL est requis de payer à **Madame l'Econome du Lycée Jeanne d'Arc**

attributaire : **XXXXXXXXXXXX**

la somme de Frs : **250.000 frs DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRs**

représentant : **la moitié** sur le montant de la participation

attribuée au sinistré désigné ci-dessus,

par

N° **43 10**

N° DE LA DÉCISION CORRESPONDANTE			
KU	1497	SP	

En vertu de l'article 18 de l'ordonnance 45.610 du 10 avril 1945, la présente réquisition est, au profit du Crédit National, titre de créance sur l'Etat à concurrence du montant de la somme dont le paiement est requis.



Date : **31 DECEMBRE 47**

Ku 701 JPM
Ku 1497 SP

17 SEPT 1948

et du numéro de la décision évaluative d'indemnité (A) :

DÉCISION PROGRAMME (B) :

La présente décision a pour objet d'indemniser { la totalité / une partie } (1) des travaux ou opérations de reconstitution. Au fur et à mesure de leur exécution, et sous réserve de justification en temps utile, le sinistré pourra prétendre à des règlements à concurrence de la somme de **250.000** en 19 **49** se décomposant comme suit :

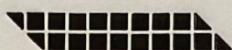
(1) Payer la mention inutile.

J. 801549.

NUMÉRO DE LA DÉCISION B.			
Subrique.	Numero d'ordre.	Indice.	
I	A	606	

DÉFENSE PASSIVE URBAINE

CONSIGNES
à observer dans les abris



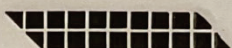
IL EST INTERDIT :

**d'encombrer les entrées, couloirs,
escaliers et passages des abris ;**

**de faire du bruit ou d'avoir une tenue
incorrecte ;**

de fumer ;

d'introduire des animaux.



*Toute infraction aux prescriptions ci-dessus sera relevée
par le Chef d'abri, agent de la Défense Passive, et fera l'objet
d'une contravention.*

*Il en sera de même en cas de non-exécution des ordres
donnés par le Chef d'abri.*

DÉFENSE PASSIVE

Notice d'instructions de la défense passive éditée par le Ministère de la défense nationale pour la période 1936-1939.

Le 24 octobre 1929, le krach de la bourse de New York déclenche une crise économique qui va se propager à l'Europe. Les conséquences sociales de la crise sont désastreuses : le chômage augmente, le pouvoir d'achat s'effondre, la misère s'étend. Les démocraties semblent impuissantes à résoudre la crise économique, ce qui favorise l'émergence de mouvements prônant la mise en place de régimes plus autoritaires. L'essor des dictatures en Europe pendant les années 30 est impressionnant : Allemagne, Bulgarie, Grèce, Roumanie... En 1938, sur 28 États européens 13 seulement sont des démocraties.

Du fait de l'agressivité accrue de ces régimes autoritaires, les tensions internationales s'accroissent. Dans ce contexte, la France prend une série de mesures destinées à organiser la défense passive de son territoire. Une première loi est promulguée le 8 avril 1935. Elle crée la commission supérieure de défense passive et rend obligatoire l'organisation de la défense passive avec l'aménagement d'abris publics - tels que celui du Lycée Jeanne d'Arc -, la production de matériel de détection des gaz, la distribution de masques à gaz, l'impression d'une série d'affiches et de tracts visant à informer et à éduquer les populations.

Source : Archives Municipales de la Ville de Nancy, 11 Fi 580 - 582

DÉFENSE PASSIVE

IL EST INDISPENSABLE

que chacun soit prêt aux tâches de la **Défense Passive**

Or, c'est en étudiant très sérieusement cette notice éditée par le Ministère de la Défense Nationale que, bien renseigné, et suivant à la lettre les précieuses indications qu'elle contient, vous pourrez préserver votre existence et celle de votre famille.



LES BOMBES

EXPLOSIVES

Elles sont de poids très divers de 10 kgs à 1.000 kgs et même plus

Au-dessous de 100 kgs, elles peuvent endommager sérieusement les bâtiments et sont dangereuses pour les habitants par leurs éclats. De 100 à 500 kgs, elles peuvent détruire entièrement un immeuble de plusieurs étages. Au-dessus de 500 kgs, leur puissance est telle qu'elles peuvent détruire plusieurs immeubles.

A GAZ

Les gaz de combat dont sont chargées ces bombes produisent :

TANTOT UNE ACTION SUFFOCANTE (Étouffement)

TANTOT UNE ACTION IRRITANTE (Lacrymogène ou Sternutatoire)

TANTOT UNE ACTION VÉSICANTE (Brûlures profondes avec rougeurs et cloques)

TANTOT UNE ACTION TOXIQUE

SEUL L'ABRI

CONVENABLEMENT AMÉNAGÉ

constitue une protection efficace contre les bombardements aériens

A Barcelone, pendant la guerre d'Espagne, les pertes furent réduites dans la proportion de 100 à 1 dès que l'alerte put être donnée suffisamment à temps pour que la population ait la possibilité de se mettre à l'abri. En cas d'attaque par surprise, les pertes redevenaient très élevées.

SI L'ALERTE ÉTAIT POUR CETTE NUIT...

SAVEZ-VOUS OU EST VOTRE

ABRI

Places



DÉFENSE PASSIVE

1 - Ayez toujours à bonne portée une réserve de sable sec,

un ou deux seaux et une pelle creuse à long manche.



2 - Protégez-vous des projections par une première pelletée de sable bien sec



LE FEU

ALLUMÉ PAR LA BOMBE INCENDIAIRE PLUS REDOUTABLE QUE LA BOMBE ELLE-MÊME DOIT ÊTRE ATTAQUÉ DÈS QU'IL EST APERÇU

Cependant il est toujours préférable de NEUTRALISER d'abord avec du SABLE SEC une bombe visible et accessible quelle que soit sa composition



3 - Achevez d'isoler la bombe des matières combustibles environnantes avec une barrière de sable.

4 - Recouvrez complètement et laissez la combustion s'achever avant de ramasser. Placez les débris dans un seau après avoir mis au fond un peu de sable.

SI VOS VÊTEMENTS PRENNENT FEU !



NE COUREZ PAS :

La course avive la flamme.

NE RESTEZ PAS DEBOUT :

Les flammes montent.

ÉTENDEZ-VOUS et ÉTOUFFEZ le Feu en vous roulant sur le sol.



Si vous apercevez une personne dont les vêtements brûlent... **Couchez-la sur le sol, Enveloppez-la** dans un tissu épais, fortement serré : tapis, couverture de laine ou étoffe mouillée. A défaut, recouvrez-la de terre ou de sable. Si vous avez à vous approcher du Feu, n'oubliez PAS, que le coton et la rayonne flambent et communiquent le Feu. La laine, le cuir, la soie naturelle et les tissus ignifugés résistent et ne se carbonisent que localement. Les tissus d'amiante protègent.



Pendant l'alerte il ne faut se séparer de son masque sous aucun prétexte, mais en l'absence de Gaz (toxiques) NE l'employez PAS



pour vous protéger de la fumée qui peut le détériorer. Prenez de préférence un LINGEMOILLÉ.



Avant de descendre dans l'Abri !

Fermez les portes, les fenêtres, les compteurs de gaz et d'électricité. Fermez aussi le gaz au coffret extérieur. Repliez les étoffes légères.



A l'arrivée de l'équipe de secours la bombe est généralement consumée

IL FAUT APPRENDRE A ÉTEINDRE LES FOYERS QU'ELLE A ALLUMÉS : Condition du succès :

CALME ET PRÉCISION !



Jeter l'eau avec force ! par petites quantités (1 ou 2 litres) à la base des flammes.

Avec une pompe à main ou un extincteur s'approcher le plus possible pour conserver au jet sa puissance.

Le Chef d'Équipe s'efforce d'atteindre le Foyer. Ses Aides Assurent son alimentation en eau et se tiennent prêts à le secourir ou à le remplacer.

OPÉRER AGENOUILLÉ OU COUCHÉ : La FUMÉE et les GAZ chauds occupent les parties hautes.

Après EXTINCTION : gratter les bois noircis et évacuer les objets fortement carbonisés, pour éviter les reprises de feu.

Constituez des équipes locales entraînées à combattre les débuts d'incendie.



SAVOIR LUTTER CONTRE LE FEU EST NÉCESSAIRE MÊME EN TEMPS DE PAIX

DÉFENSE PASSIVE

**UN MASQUE PROTÈGE EFFICACEMENT
LORSQU'IL EST CORRECTEMENT AJUSTÉ**



- 1 Saisissez-le par les sangles.
- 2 Placez d'abord le menton bien à fond.
- 3 Ecartez les sangles en les tendant.
- 4 Faites-les glisser d'avant en arrière, une après l'autre.
- 5 Ajustez le bandeau frontal.
- 6 Accrochez le serre-nuque.

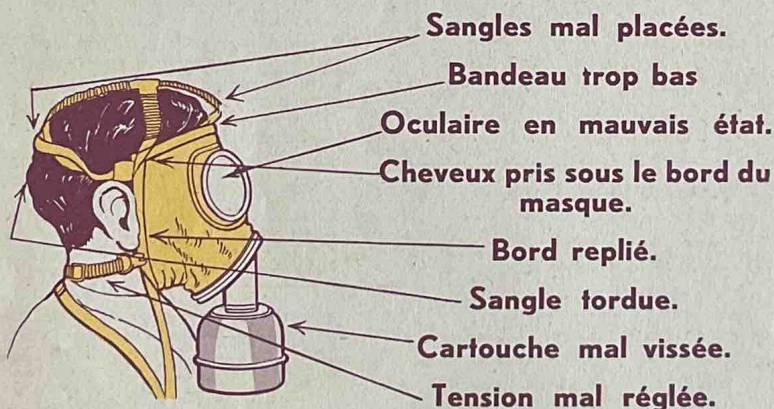
**APPRENEZ A LE METTRE
CONVENABLEMENT**



MISE EN PLACE CORRECTE

Le tissu bien tendu, les sangles également, les bords collent à la peau, directement à plat, sans blesser. La cartouche est vissée à fond.

ATTENTION



MASQUE MAL MIS

une seule de ces fautes rend le masque inefficace.

**EN PRÉSENCE DE TOXIQUES
NE COUREZ PAS**

Parce que : celui qui fait un effort violent respire plus profondément et plus fréquemment que celui qui reste calme.

APPRENEZ A RESPIRER

avec calme, sans effort



ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ

- 1 Dévisser la cartouche.
- 2 Boucher hermétiquement le raccord porte-cartouche avec la paume de la main.
- 3 Inspirez Fortement, le masque doit se coller au visage. Cette position ne doit pas se modifier notablement tant que dure l'inspiration.

DÉFENSE PASSIVE

SURPRIS PAR LES GAZ

Lorsqu'on est surpris par un nuage toxique, il faut :

Ne pas marcher dans le même sens que lui, se diriger contre le vent.

Si l'on doit traverser sans masque une zone suspecte, tenir un linge mouillé devant la bouche et le nez (au besoin l'humecter d'urine.)

Eviter toute panique, toute agitation inutile, qui augmentent l'absorption du poison. Retenir sa respiration. Chercher à sortir du nuage, sans courir.



Lorsqu'on est sorti de la zone infectée :

Si l'on a respiré du toxique

Se rappeler que tout mouvement peut aggraver le danger : ne pas courir, ne pas monter l'escalier ; s'allonger, de préférence à l'abri, en attendant les équipes de secours.

Ensuite se laisser transporter dans le calme.



Si l'on a reçu des projections de liquide suspect

Se rappeler que le traitement prophylactique doit être effectué dans les 10 minutes qui suivent la souillure ; étancher les taches sans frotter, avec du buvard, du coton, etc... Frictionner ensuite doucement la partie souillée, soit avec un des onguents spéciaux soit avec du chlorure de chaux (à défaut, lotionner loin de toute flamme, avec du pétrole, de l'alcool, de l'eau oxygénée ou de l'essence d'auto). Dès que possible, se doucher et se savonner.



PROTECTION DES ALIMENTS CONTRE LES PRODUITS TOXIQUES

Les approvisionnements de vivres devront être mis à l'abri dans des locaux bien clos, ou des armoires spéciales. De plus, les aliments seront protégés par une enveloppe imperméable aux toxiques solides, liquides ou gazeux.

Ces emballages seront :

SOIT RIGIDES : (Caissons, Boîtes, Tonneaux, Fûts, Bidons, Bocaux)

Le bois, mais recouvert de peintures ou d'enduits spéciaux.

Les métaux, mais enduits le plus souvent d'un revêtement les protégeant.

Le verre, excellent moyen de protection, dont la fragilité limite l'emploi.

L'obturation sera obtenue de façon parfaite avec des luts spéciaux, (chatterton, etc...) des capsules métalliques et

de façon satisfaisante avec des enduits de paraffine, de mastic, un papier silicaté.

SOIT SOUPLES : fabriqués avec

De la toile huilée, de conservation précaire et de coût élevé.

des feuilles de Cellophane ou de Papier sulfurisé.

dont les joints seront rendus étanches grâce à une plicature spéciale et une colle type Hutchinson.

DÈS MAINTENANT PRÉVOYEZ VOTRE ABRI

AMÉNAGEMENT DE L'ABRI

ACCÈS

*Chaque abri doit avoir au moins deux accès et communiquer si possible, avec les abris voisins.

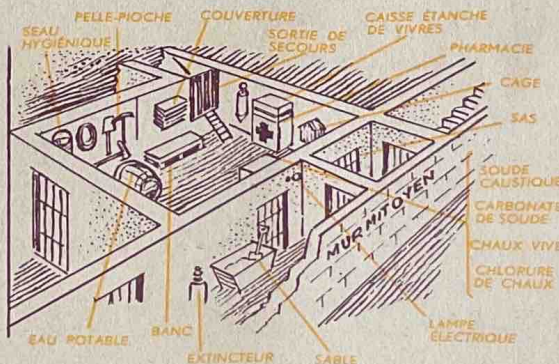
Tous les accès devront être protégés contre les effets des explosions et contre les gaz.

Aération et Ventilation

L'étanchéité de l'abri étant acquise, on y ajoutera, des dispositifs de renouvellement ou de purification de l'atmosphère.

Éclairage

L'éclairage par combustion vicie l'air (bougies, lampes) On utilisera l'éclairage électrique.



Aménagements divers

Il y a lieu de prévoir : des sièges pour les occupants ; si possible une prise d'eau et un système d'évacuation en cas de fuite, des cabinets d'aisance. Veiller à ce que les conduites de vapeur, de gaz ou de courant à haute tension ne se trouvent pas dans les abris.

Matériel à prévoir

Outillage de déblaiement, matériel sanitaire et de secours, réserve d'eau, réserves alimentaires, etc., etc...

PERSPECTIVE SCHÉMATIQUE D'UNE CAVE

NE JETEZ PAS CETTE FEUILLE

ELLE EST PRÉCIEUSE À CONSERVER ET À PROPAGER

Les masques avant le COVID



Lycée Jeanne d'ARC – année scolaire 1939-1940

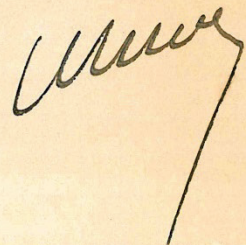
Toujours une histoire de masques

Mardi 3 octobre

Madame la Directrice du Lycée
de Jeunes Filles est priée de ne pas trop
insister pour que les élèves viennent avec
des masques, M. le Maire ayant été mis
dans l'embarras par suite de ces demandes.
Les élèves qui ne seraient pas pourvues de
masques seraient, suivant mes décisions
ultérieures, pourvues de tampons anti-gaz.

Le Recteur,

2/10/39



Lundi 16 Octobre

Rentrée des élèves : Effectif 297

Mesures prises au point de vue défense passive :

1°) Reconnaitre au préalable aux élèves réunis en salle B.

2°) Désignation dans chaque classe des pleuriers

3°) Rôle des chefs de DP
Elles reviennent à chaque cours se tenir près de la porte d'entrée. Elles savent dès que l'alerte est donnée se lever, ouvrir la porte solide grande et se rendre aux abris d'urgence sans perdre de temps. Elles connaissent les abris affectés à chaque salle et l'escalier qui y conduit.

4°) Mécanisme de la descente aux abris
Les élèves se tiennent devant leurs chaises sous les tables pour ne pas gêner les mouvements de leurs compagnes, freinent leur marche et leur main droite (qui souvent dans l'urgence s'agit d'elles) et suivent l'appel des chefs de DP.

5°) Rôle des Professeurs
Les Professeurs forment les derniers des classes et surtout les élèves en s'assurant qu'elles sont toutes là et n'ont oublié ni matériel ni matériel.

6°) Abris
Les 4 abris sont distants les uns des autres et situés près de l'escalier. Trois se trouvent aux extrémités et au centre du long bâtiment de façade, le 4ème se trouve sous le bâtiment de la rue Bailly.
Un 5ème d'ailleurs existe Place Driant sous l'annexe du Lycée.
Ces abris ont été installés l'un par l'autre.



Emilienne SALOMON fait partie des élèves du Lycée Jeanne d'ARC qui ont été victimes de la barbarie nazie.



Une classe de 1939

Nous remercions Madame LIPMANN Nicole pour la mise à disposition de cette photographie.

de la Préfecture qui veut bien le fixer au Lycée pour les heures de classe. Ces 3 abris par la Ville d'après les renseignements fournis par l'architecte de la Ville et par le service de la DP, ces abris offrent autant de sécurité que'il est possible et sont meilleurs que les autres abris du quartier.
Ce fut de la Préfecture offre même l'avantage d'avoir une mécanisme d'aération et de filtration. Les élèves sont à deux de rôle, puisque les abris sont affectés aux salles et non aux groupes d'élèves.

Répetition d'alerte

Faite à 11h
Les chefs de DP avaient avant fait la reconnaissance des abris.
Les élèves sont descendus rapidement, mais il y a eu embouteillage à l'entrée des caves.

Mardi 17 Octobre

La répétition d'alerte s'est passée avec beaucoup plus d'ordre.
En 3 minutes toutes les élèves étaient dans les caves.

Mercredi 18 Octobre

Répetition d'alerte très satisfaisante. Installation dans les abris meilleure. L'électricité était revenue.

À 18h coup de téléphone de M. le Recteur demandant que en cas d'alerte les élèves soient repérés par petits groupes et conduits dans différents abris en fonction des cours.

Je me suis bien complu à lui faire cette reconnaissance et à lui faire les indications nécessaires.

1°) Les abris du Lycée sont distants et il y a plus de distance d'urgence de l'école à l'abri, que d'urgence d'un abri à l'autre.

